



# Mauna Kea Technologies

Société anonyme au capital de 1 008 053,52 euros

Siège social : 9 rue d'Enghien

75010 Paris

431 268 028 R.C.S. Paris

## Rapport Financier Annuel 2018

## SOMMAIRE

Sommaire .....	1
Rapport de gestion sur les comptes consolidés .....	2
Rapport de gestion sur les comptes sociaux.....	14
Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018 .....	64
Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2018.....	103
Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018.....	108
Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2018.....	132
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	138
Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel .....	140

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. PRÉAMBULE

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2019 a procédé à l'examen des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a arrêté lesdits comptes. Ces comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

### 2. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 2.1 Compte rendu de l'activité et évènements importants au cours de l'exercice 2018

Mauna Kea Technologies est une entreprise de conception et de vente de dispositifs médicaux dont la mission est d'éliminer les incertitudes de diagnostic et de traitement et d'améliorer le soin des patients, et ce, pour un certain nombre d'indications cliniques. En devenant un acteur global du diagnostic cellulaire en temps réel, la société se donne comme objectifs premiers et constants l'amélioration de la qualité de soin apporté au patient et de l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé. Le produit phare de la Société, le Cellvizio, a reçu des accords de commercialisation pour une large gamme d'applications dans plus de 40 pays dont les États-Unis, l'Europe, le Japon et la Chine.

Au 31 décembre 2018, le groupe Mauna Kea Technologies est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 100 collaborateurs, bénéficie d'une base installée de 631 équipements dans plus de 40 pays, et a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé d'environ 84 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros sur l'exercice 2018.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- la situation de trésorerie au 31 décembre 2018 de 8,6 m€ ;
- les perspectives de vente (y compris celles résultant de partenariats signés) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2017 de 1,1 million d'euros en 2019 ;
- l'octroi d'une avance remboursable et d'une subvention PERSEE de 0,6 million d'euros en 2019 ;
- le tirage de la tranche C de la dette d'IPF de 5 millions d'euros en 2019.

Dans ce contexte, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

#### **L'obtention de nouveaux tarifs de remboursements aux Etats-Unis et d'autorisations réglementaires**

En 2018, le tarif de remboursement associé au code CPT 43252 est passé de 2 509,64 \$ à 2 743,26 \$ pour les hôpitaux et de 1 134,02 \$ à 1 212,19 \$ pour les centres de chirurgie ambulatoire, permettant à la société de consolider ses efforts de commercialisation aux Etats-Unis dans de bonnes conditions.

## **Obtention de la première autorisation de la FDA pour les applications de l'endomicroscopie laser confocale avec Cellvizio® en neurochirurgie**

En Mai 2018 : Obtention de la première autorisation 510 (k) de la FDA pour le Cellvizio® 100 series modèles F400 et F800 avec une nouvelle minisonde confocale, la CranioFlex, destinée à être utilisée lors d'interventions neurochirurgicales. Il s'agit de la 15e autorisation 510(k) de la FDA pour le Cellvizio® et de la toute première autorisation de la FDA pour les applications de l'endomicroscopie en neurochirurgie.

## **Résultats cliniques et conférences - la valeur médicale de la biopsie optique**

### **Gastro-entérologie**

Mars 2018

Le Cellvizio® obtient une évaluation positive de l'autorité de santé Coréenne (NECA). Le comité d'évaluation des nouvelles technologies de santé (nHTA) reconnaît l'endomicroscopie confocale laser comme "une technologie sûre et efficace pour les applications dans l'œsophage, l'estomac et les voies biliaires". Cette reconnaissance entraîne la création de codes de remboursement spécifiques pour les procédures Cellvizio en Corée du Sud, le 3ème marché médical le plus important en Asie.

Avril 2018

Une nouvelle étude clinique démontre que Cellvizio® permet une meilleure identification des patients à risque de développer un cancer de l'œsophage que le diagnostic standard actuel. Les résultats de l'étude sur 172 patients recrutés dans 8 centres non universitaires aux États-Unis ont été présentés au Congrès mondial de chirurgie endoscopique 2018 organisé par SAGES et CAGS le jeudi 12 avril 2018.

L'endomicroscopie confocale laser in vivo avec Cellvizio® permet la découverte d'une structure humaine inconnue, l'interstitium. L'étude est réalisée à l'initiative de chercheurs ayant utilisé Cellvizio® pour caractériser une structure inconnue du corps humain, l'« interstitium », jusque-là jamais identifiée par les techniques histologiques standards. L'article, intitulé « Structure et distribution d'un interstitium non reconnu dans les tissus humains » a été publié dans la revue Scientific Reports du groupe Nature. Selon cette revue, cette découverte pourrait s'avérer significative pour la compréhension de la propagation des métastases et potentiellement conduire à de nouvelles approches thérapeutiques du cancer

Mai 2018

20 présentations soulignant la valeur clinique du Cellvizio® dans l'évaluation des MICI et des kystes pancréatiques lors de DDW 2018. Ces communications se concentreront sur l'œsophage de Barrett, les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) / le syndrome de l'intestin irrité, les kystes pancréatiques et d'autres maladies gastro-intestinales.

Septembre 2018

Publication dans Surgical Endoscopy des résultats positifs d'un essai clinique multicentrique prospectif américain sur la détection de l'œsophage de Barrett avec Cellvizio®. Cette publication est une validation supplémentaire de la sensibilité supérieure du Cellvizio dans la détection de l'œsophage de Barrett par rapport au protocole standard et du progrès majeur que cela représente en termes d'identification des individus à risque d'adénocarcinome œsophagien.

Octobre 2018

Première publication sur l'utilisation de « Télé-Cellvizio » in vivo et en temps réel entre chirurgiens et anatomopathologistes. Les résultats de l'essai PERSEE impliquant la télétransmission en temps réel et l'utilisation robotisée de la minisonde Cellvizio sont publiés en ligne dans Surgical Endoscopy.

L'endomicroscopie confocale peropératoire en temps réel avec éclairage en proche infrarouge fournit des informations supplémentaires en termes de caractérisation tissulaire et, en combinaison avec la télépathologie in vivo, permet une collaboration interactive entre le chirurgien et l'anatomopathologiste au cours des procédures chirurgicales

Novembre 2018

Les résultats de Contact 2 a atteint tous ses critères d'évaluation cliniques primaires et secondaires démontrant une performance diagnostique plus élevée du Cellvizio par rapport à la technique standard des soins chez des patients présentant des lésions kystiques du pancréas (PCLs).

L'étude a démontré une sensibilité et une spécificité très élevées des critères nCLE pour le diagnostic précis de tumeurs kystiques uniques, et non communicantes du pancréas. L'ajout systématique du nCLE aux procédures standard avait un impact positif sur les décisions thérapeutiques et offrait des avantages économiques significatifs pour les patients et les hôpitaux.

## **Pneumologie**

Juin 2018

Publication d'une étude prospective multicentrique (ClinicalTrials.gov Identifiant: NCT01033201) démontrant le potentiel du Cellvizio dans le diagnostic du rejet cellulaire aigu chez les patients ayant subi une transplantation pulmonaire. La biopsie optique avec Cellvizio® pourrait être une alternative sûre et efficace aux biopsies invasives sur les patients transplantés.

Septembre 2018

La Société présente sa solution Cellvizio d'endomicroscopie par aiguille pour des applications dans le cancer du poumon et d'autres maladies pulmonaires lors du congrès international de l'European Respiratory Society (ERS), le plus grand rassemblement de spécialistes des maladies respiratoires au monde, tenue en septembre à Paris.

## **Gouvernance et finance**

En octobre 2018, Mauna Kea Technologies a annoncé l'évolution de sa gouvernance pour accompagner sa nouvelle phase de croissance. A l'issue d'une mission de recrutement internationale, le Conseil d'Administration de Mauna Kea Technologies a nommé à l'unanimité Monsieur Robert L. Gershon au poste de Directeur Général (Chief Executive Officer), à partir du 22 octobre 2018. Dans le cadre de cette transition, Monsieur Alexandre Loiseau est devenu Président du Conseil d'Administration. Monsieur Christophe Lamboeuf, Directeur Financier est nommé Directeur Général Adjoint tout en conservant sa fonction de Directeur Financier.

En novembre 2018, la Société a annoncé la signature d'un avenant à son accord de souscription signé le 3 février 2017 avec IPF Partners, un fournisseur de solutions alternatives de financement. L'avenant ouvre la possibilité à la Société de souscrire jusqu'à 10 millions de dette additionnelle, en deux tranches de 5 millions chacune.

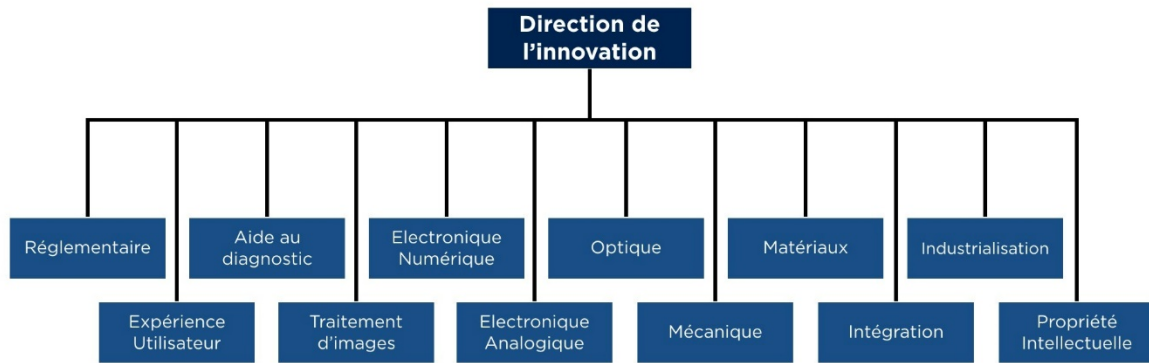
## **2.2 Recherche et développement, innovations et nouveaux produits**

### **La Recherche et Développement**

A fin décembre 2018, l'équipe de Recherche et Développement comptait 26 collaborateurs (docteurs, ingénieurs, ou techniciens) couvrant les domaines d'expertise nécessaires au développement des produits et des technologies du Groupe, à savoir :

- optique et optoélectronique,
- mathématiques appliquées au traitement de l'image,
- électronique numérique et analogique,
- développement logiciel,
- micro-mécanique, matériaux et procédés d'assemblage de précision.

L'équipe de R&D partage avec les spécialistes de l'équipe des Affaires Cliniques et les Chefs de Produit les connaissances médicales et biologiques sur les applications et l'utilisation des produits.



## La R&D amont

La Société s'est organisée pour se doter des moyens nécessaires pour inspirer directement les innovations technologiques qui lui permettront de développer son marché et d'en conquérir de nouveaux en étudiant toutes les solutions susceptibles de favoriser la mise au point de toute solution innovante capable d'améliorer le soin apporté aux patients.

Une veille scientifique et technologique est effectuée en continu sous le pilotage de la Direction de l'Innovation. Elle vise à identifier et valider l'intérêt de technologies ou composants émergents pour rester à la pointe de la technologie tout en limitant tout risque d'obsolescence de composants clef en identifiant en amont des solutions techniques alternatives.

Les études amont qui découlent de cette veille sont réalisées par les équipes des départements de R&D, soit en interne, soit à travers des collaborations externes. Elles peuvent constituer la phase préliminaire d'évaluation de faisabilité permettant de décider de l'ouverture d'un projet de développement produit.

Au plan clinique, la Société mène des travaux en collaboration avec différents hôpitaux pour évaluer l'intérêt potentiel et le caractère utilisable de la technologie Cellvizio dans de nouvelles indications.

Les études amont menées en collaboration avec des laboratoires académiques sont souvent cofinancées pour optimiser les frais de recherche à travers des subventions ou des bourses de thèse de doctorat. À titre de premier exemple, on peut citer le projet d'atlas intelligent ou « Smart Atlas » qui permet la recherche de similarités entre images par leur contenu. Ce « Smart Atlas » intégrant un historique de séquences d'observations sous Cellvizio et effectuant une comparaison immédiate d'images de référence avec les images d'une procédure en cours. Cette étude a fait l'objet d'un travail de thèse démarré en 2008 en collaboration étroite et sous la direction de Nicholas Ayache, chef du laboratoire Asclepios de l'INRIA à Sophia Antipolis. Il s'est poursuivi depuis 2012 sous la forme d'un contrat i-Lab entre l'INRIA et la Société, dans lequel sont intervenus, en plus des ingénieurs du Groupe, deux ingénieurs de l'INRIA experts en traitement d'image. On peut citer également la collaboration avec une équipe du University College, à Londres (UCL), sur l'augmentation de la résolution des images Cellvizio, une collaboration financée par Mauna Kea Technologie au travers d'une bourse de thèse versée à cette équipe.

### *La R&D appliquée à l'amélioration des produits actuels et à l'optimisation de leur fabrication (support produit)*

Les équipes de Recherche et Développement ont pour mission de faire évoluer les solutions existantes dans une démarche d'amélioration continue, à l'écoute de leurs clients internes et externes, avec comme missions :

- d'assurer et d'améliorer la fabrication des produits dans le cadre d'une démarche « lean ». À cette fin, des réunions mensuelles entre le département R&D, l'équipe de production et l'équipe support sont organisées.
- de développer de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations de performances sur les produits existants. Les améliorations sont mises en œuvre après analyse des besoins d'amélioration exprimés par les clients, par les chefs de produit marketing et de leur faisabilité technique par les équipes de R&D.

Un effort particulier porte sur la validation de nouveaux procédés de désinfection ou de stérilisation des Minisondes Confocales afin d'en permettre l'utilisation conformément aux règles d'hygiène en vigueur dans les établissements de santé des différents pays de commercialisation.

### *Le développement technique produit*

Au titre de cette mission, les équipes de Recherche et Développement interviennent avec les chefs de produit et les responsables affaires cliniques dans le développement de nouveaux produits dans le cadre de la gestion de projets de l'entreprise.

Parmi les projets majeurs en cours de développement, peuvent être cités :

Le Cellvizio de nouvelle génération, ou « GEN3 » : ce programme vise le renouvellement de l'offre de Mauna Kea Technologies, par de nouveaux produits développés autour de briques technologiques repensées, incluant des composants plus performants, plus miniaturisés, et moins coûteux. Forte d'une modularité accrue, la ligne de produits issue de la Gen3 s'intégrera beaucoup plus facilement dans les différentes configurations d'un établissement hospitalier, optimisant ainsi l'usage et le service rendu, tout en maintenant la qualité de l'image et sa valeur diagnostique.

Le développement de la Gen3 est aussi l'occasion pour le pôle R&D de repenser les solutions proposées par la Société pour continuer d'en réduire les coûts de fabrication et tout en augmenter leur pérennité. C'est une action transversale, qui concerne aussi bien le système (le capital Equipment) que les minisondes (les consommables).

Le projet « PERSEE » : véritable vitrine technologique pour la Société, ce projet a obtenu en avril 2010 une aide de 7,6 M€ de la part d'OSEO et se terminera fin 2019. « PERSEE » est un projet de recherche et développement industriel qui permettra le développement d'un endomicroscope flexible, miniature et robotisé, destiné à l'exploration minimalement invasive de la cavité abdominale. Celui-ci a pour ambition d'offrir aux patients souffrant d'un cancer la possibilité d'opter pour la meilleure stratégie thérapeutique, entre chirurgie, chimiothérapie ou radiothérapie. Les partenaires du projet « PERSEE » travaillent ainsi à la combinaison du Cellvizio et de moyens robotisés, qui permettront d'explorer la cavité abdominale au travers d'une simple incision, à la recherche d'informations essentielles à la prise de décision des chirurgiens. La Société est le chef de file de ce projet collaboratif aux côtés d'EndoControl, développeur de solutions robotisées d'aide au geste chirurgical et médical, de l'Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR) de l'université Pierre et Marie Curie, du Département des Pathologies Digestives de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM), et des départements d'Imagerie Cellulaire, de Gastroentérologie et de Biopathologie de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy (IGR). Le projet PERSEE est structuré en quatre phases successives, dont la dernière doit se terminer au cours de l'année 2019. Dans la pratique, la troisième de ces phases s'est terminée en juillet 2015, et le rapport de fin d'étape 3 a été remis à BPI France en mai 2016. Depuis juillet 2015, BPI France et les partenaires du projet étudient ensemble l'entrée dans la quatrième phase, commencée en 2016, pour une période de 2 ans initialement.

La Société est actuellement en cours de négociation de prolongement de durée de l'étape clé 4. Ce n'est qu'à son terme que le projet PERSEE sera terminé.

Ces projets de développement produit s'accompagnent de travaux constants de recherche technologique visant au développement de nouvelles fonctionnalités, matérielles ou logicielles. Cette activité couvre un vaste domaine, de l'augmentation de la résolution des images, par exemple, à celui de l'aide à leur interprétation. Il s'appuie fortement sur les activités de veille de la Société, naturellement, mais aussi sur les très étroites collaborations nouées avec les utilisateurs des produits Cellvizio, tant dans le domaine clinique que dans le domaine préclinique.

La stratégie à long terme peut ainsi s'appuyer sur une très bonne compréhension des besoins présents mais aussi à venir des utilisateurs.

### 2.3 Activité de Recherche Clinique

Témoignant de l'intérêt croissant des médecins pour la biopsie optique, l'endomicroscopie a fait l'objet de 88 publications cliniques au cours de l'année 2018 contre 129 en 2017, faisant de 2017 une année record pour le nombre de nouvelles publications cliniques.

Entre les périodes 2007 et 2018, ce sont plus de 1000 publications toutes indications confondues qui ont été publiées.

En 2018, de nombreux articles scientifiques ont confirmé avec un niveau d'évidence important les bénéfices de l'endomicroscopie dans un large spectre d'indications comme la reconnaissance des différents types de kystes pancréatiques, la détection des stades précoces du cancer gastrique ou encore le pronostic à court terme des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin. Des essais de faisabilité parus dans des revues à comité de lecture ont également concrétisés les perspectives d'utilisation de la technologie in vivo au cours de procédures chirurgicales.

Les derniers résultats de l'étude CONTACT2 dans laquelle Mauna Kea Technologies était partie prenante ont été présentés aux congrès DDW et UEGW confirmant l'importance de l'endomicroscopie pour éliminer le doute diagnostique et l'incertitude au niveau de la prise en charge des malades atteints de kystes pancréatiques. Sur ce même sujet, un modèle économique a montré que l'utilisation courante du Cellvizio permettrait une réduction significative des coûts pour le système de santé Français.

### 2.4 Ventes et marketing

En marketing, le Groupe disposait fin 2018 d'une équipe de 8 personnes, qui couvre les activités de Marketing Opérationnel (France, Europe, USA et Asie), l'activité de développement produits Systèmes et Sondes ainsi que la communication marketing.

Les ventes sont réalisées en direct en France et aux Etats-Unis et par l'intermédiaire de distributeurs dans le reste de l'Europe et en Asie.

En vente, en zone EMEA, fin 2018, l'équipe est composée de 4 personnes.

Aux Etats-Unis, à fin décembre 2018, l'équipe de ventes comprend 20 personnes.

Un Vice Président des Ventes USA est en cours de recrutement pour prendre la direction des ventes aux Etats-Unis.

Au total, fin 2018, le Groupe dispose d'une force de vente de 26 personnes contre 7 au 31 décembre 2017.

Cette variation est expliquée par les embauches des nouveaux commerciaux en début de l'année 2018 aux Etats-Unis.

## 2.5 Ressources Humaines

Les effectifs du Groupe se portent à 99 (hors apprentis) personnes en fin d'année 2018, contre 87 (hors apprentis) en fin d'année 2017.

L'objectif de la société est d'encourager le développement continu des compétences des collaborateurs avec une exigence permanente : faire coïncider les demandes individuelles des salariés et les objectifs et besoins identifiés par l'entreprise.

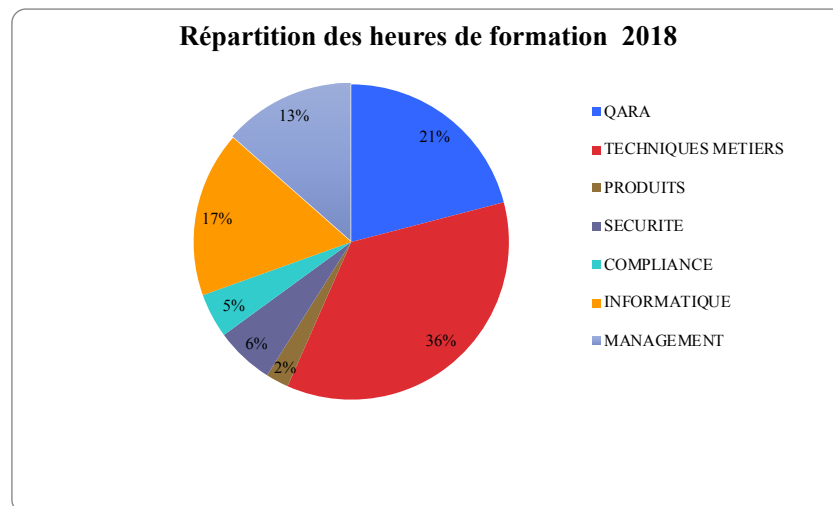
La politique de formation découle directement des revues de performance et de développement des collaborateurs et de la stratégie de l'entreprise.

Les principaux axes de formation définis par l'entreprise sont les suivants :

- Investir dans les montées en compétence directement liées au profil de poste sur lesquelles des écarts sont constatés
- Préparer les évolutions des salariés dans leurs missions actuelles et futures, et favoriser ainsi leur employabilité et leur mobilité
- Accompagner ou anticiper les changements, notamment dans les secteurs des technologies ou encore de l'organisation.

Le nombre de formation est resté stable en 2018 avec 1,17 heures en moyenne par mois et par salarié. L'accent a été mis sur les compétences techniques métiers nécessaires à l'évolution de Mauna Kea Technologies mais aussi à l'évolution professionnelle et personnelle des salariés

Répartition des heures de formation :



## 2.6 Financement et structure du capital

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- la situation de trésorerie au 31 décembre 2018 de 8,6 m€ ;
- les perspectives de vente (y compris celles résultant de partenariats signés) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2017 de 1,1 million d'euros en 2019 ;
- l'octroi d'une avance remboursable et d'une subvention PERSEE de 0,6 million d'euros en 2019 ;
- le tirage de la tranche C de la dette d'IPF de 5 millions d'euros en 2019.

Dans ce contexte, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

## 2.7 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La Société a connu une performance encourageante en 2018, particulièrement au second semestre, et cette tendance à la hausse représente une validation continue de notre stratégie de transition du modèle d'affaires sur le marché de gastroentérologie aux États-Unis. La société a connu une bonne performance en 2018, et l'adoption de nos systèmes Cellvizio par les clients, qui voient la valeur de notre programme pay-per-use, nous donne confiance dans le potentiel de croissance pour le futur. Il est important de noter que l'adoption de ces systèmes entraîne une croissance solide des ventes de consommables - l'indicateur clé des revenus récurrents - qui ont augmenté de 17 % d'une année sur l'autre en 2018.

## 3. Situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé

### 3.1 Activité du Groupe

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires et ventes:

##### Ventes de l'exercice 2018

(en K€) - Normes IFRS	2018	2017	Variation %
1er trimestre	1 042	1 599	(35%)
2e trimestre	1 665	1 686	(1%)
3e trimestre	1 933	1 852	4%
4e trimestre	2 120	1 550	37%
<b>CA total</b>	<b>6 760</b>	<b>6 687</b>	<b>1%</b>

##### Ventes de l'exercice 2018 par catégorie

(en K€) - Normes IFRS	2018	2017	Variation %
Systèmes	2 683	3 101	(13%)
Consommables	2 812	2 397	17%
Services	1 265	1 188	6%
<b>CA total</b>	<b>6 760</b>	<b>6 687</b>	<b>1%</b>

Le volume total de systèmes Cellvizio livrés sur l'ensemble de l'exercice 2018 a augmenté de 88 % s'élevant à 81 systèmes, contre un volume total de 43 systèmes livrés au cours de l'exercice précédent. Les nouveaux placements de systèmes dans le cadre du programme « pay-per-use » de la Société ont représenté 68 % du volume total des systèmes livrés au cours de l'exercice 2018, contre 30 % au cours de l'exercice précédent.

Le volume total de sondes consommables livrées a augmenté de 9 %, à 663 unités au cours de l'exercice 2018, contre 606 unités au cours de l'exercice précédent. Les ventes de sondes en réapprovisionnement et les livraisons effectuées dans le cadre du programme « pay-per-use » ont représenté 90 % du volume total de sondes livrées au cours de l'exercice 2018, contre 81 % au cours de l'exercice précédent.

# Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Ventes 2018 par zone géographique avec répartition Clinique / Préclinique

(en K€) - norms IFRS	FY 2018	FY 2017	Variation
Etats-Unis & Canada <sup>1</sup>	3 582	3 142	14%
Clinique	3 181	3 117	2%
Pré-clinique	400	25	1 516%
Asie-Pacifique	1 599	1 952	(18%)
Clinique	1 407	1 229	14%
Pré-clinique	191	722	(74%)
EMEA	1 544	1 283	20%
Clinique	1 001	816	23%
Pré-clinique	543	467	16%
Amérique Latine	36	310	(88%)
Clinique	36	310	(88%)
Pré-clinique	0	0	n/m
Total ventes cliniques	5 626	5 473	3%
Total ventes précliniques	1 135	1 214	(6%)
<b>Ventes totales</b>	<b>6 760</b>	<b>6 687</b>	<b>1%</b>

## Ventes cliniques

Les ventes cliniques de l'exercice 2018 s'établissent à 5,6 M€, en progression de 3 %, par rapport à 2017 et sont portées par l'augmentation de 14 % du chiffre d'affaires dans la région Asie-Pacifique et par la hausse de 23 % dans la région EMEA, compensant le déclin de 88 % des ventes en Amérique latine.

## Ventes précliniques

Le total des ventes précliniques s'établit, respectivement, à 158 K€ au quatrième trimestre et à 1,1 M€ au titre de l'exercice 2018, représentant respectivement 7 % et 17 % des ventes totales, contre 27 % et 18 % des ventes totales, au titre du quatrième trimestre et de l'exercice 2017.

### 3.1.2 Autres revenus

Les autres revenus proviennent principalement de la part non activée du Crédit d'Impôt Recherche pour 1 097 K€.

### 3.1.3 Coût de production et marge brute

Le coût des produits vendus ressort à 2 058 K€ pour 2018 contre 2 129 K€ pour 2017, correspondant respectivement à 30% et 32% du chiffre d'affaires. La marge brute s'établit à 70% en 2018 contre 68% en 2017. Cette hausse de 2 points reflète le mix produits favorable en 2018, ainsi que la maîtrise des coûts de production sur la période.

### 3.1.4 Frais de Recherche et de Développement

Au cours de l'exercice 2018, l'équipe de Recherche et de Développement a concentré ses efforts sur le projet de la prochaine génération de systèmes. Les frais de développement liés à ce produit n'ont pas été activés dans les comptes, les recherches étant encore dans une phase très amont de développement.

En charges de l'exercice 2018, les dépenses de Recherche et de Développement se sont élevées à 4 653 K€ contre 4 265 K€ pour l'exercice 2017.

En 2018, la part annuelle des frais de développement activés est nulle. La Société maintient un fort niveau de dépenses de Recherche et Développement portant essentiellement sur de la recherche et de développement dans la continuité des projets menés depuis plusieurs années.

<sup>1</sup> Les ventes aux États-Unis et au Canada étaient précédemment publiées avec les ventes de la région Amérique Latine dans la rubrique Amériques.

### 3.1.5 Frais de Marketing et de Vente

Ils constituent le poste de dépenses le plus important. Ces frais sont en hausse de 20% passant de 7 586 K€ en 2017 à 9 097 K€ en 2018.

Ce poste reste le premier poste de dépenses de la Société et représente 46% de la totalité des charges opérationnelles de l'année 2018.

Ce poste comprend les dépenses ventes et marketing mais également les dépenses liées aux recherches cliniques et aux frais logistiques et supply chain directement liés aux ventes.

### 3.1.6 Frais Généraux

Les frais généraux sont en hausse de 18% par rapport à 2017, passant de 3 350 K€ en 2017 à 3 953 K€ en 2018.

### 3.1.7 Paiements fondés sur des actions

Comme au cours des exercices précédents, le Groupe a continué à octroyer des stock-options à ses employés aux Etats-Unis, ainsi que des BSA à ses administrateurs indépendants. N'étant plus autorisé à émettre des BSPCE, le Groupe a mis en place en 2016 un nouveau plan d'actions gratuites de performance dont les conditions ont été votées et acceptées par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 5 octobre 2018. Le coût global de la charge affectée à ces attributions au titre de 2018 ressort à 138 K€ contre 210 K€ en 2017.

### 3.1.8 Résultat Opérationnel

Les charges opérationnelles s'élèvent à 19 899 K€ sur l'ensemble de l'année contre 17 541 K€ sur l'année 2017, soit une hausse de 13% dont la composante principale est la hausse des frais de marketing et de vente de 20%, ainsi que l'augmentation des frais généraux de 18%. En conséquence de cette hausse et de la hausse de 1% du chiffre d'affaires le résultat opérationnel de l'exercice 2018 s'établit à -11 998 K€ contre -9 710 K€ en 2017.

### 3.1.9 Résultat Net

Après prise en compte d'un résultat financier de (786) K€ au 31 décembre 2018 contre (535) K€ au 31 décembre 2017, le résultat net de la Société s'établit à (12 785) K€ contre (10 245) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 3.1.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 ressort à 8 623 K€ contre 17 453 K€ au 31 décembre 2017.

## 3.2 RISQUES ET INCERTITUDES - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

## *Risque de change*

Les principales devises pour lesquelles la Société est exposée à un risque de change significatif sont l'US dollar et le yen.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat du Delaware, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA- est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 342 K€ au 31 décembre 2018 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (418) K€ au 31 décembre 2018.

## *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la dette contractée auprès d'IPF Partners, constituée de 4 000 000 obligations. Cette dette est soumise au taux d'intérêt annuel fixé à l'EURIBOR 3 mois + 8,5%. La durée est fixée à 5,5 années (dont 24 mois sans remboursement de capital).

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient aucun titre de placement, dont les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Les avances remboursables de BPI/OSEO consenties à taux zéro d'un montant global de 2 766 K€ détaillé en Note 11 : Emprunts et dettes financières, ne sont pas soumises au risque de taux.

## *Risque de crédit*

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent seulement les disponibilités.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les relations avec les parties liées font l'objet de la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

En 2019, la Société se concentrera sur la croissance forte des ventes de consommables de Cellvizio sur le marché américain de la gastroentérologie tout en continuant à introduire le système Cellvizio auprès de nouveaux cliniciens dans environ 3 000 hôpitaux américains à forte activité dans ce domaine. Bien que Mauna Kea dispose d'une importante opportunité pour pénétrer le marché américain de la gastroentérologie, elle évalue également sa prochaine indication clinique pour une orientation commerciale. En 2019, nous avons commencé le processus d'évaluation du potentiel commercial de notre système Cellvizio sur le marché de la pneumologie interventionnelle. Avec la récente autorisation réglementaire de 510(k) de notre Cellvizio AQ-FlexMC 19 Confocal Miniprobe, nous pensons être bien positionnés sur le nouveau marché de la pneumologie interventionnelle, un marché avec plus de 240 000 biopsies pulmonaires réalisées annuellement aux États-Unis seulement.

### 3.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé jusqu'à l'établissement du présent rapport

Le 21 février 2019, la Société annonce une décision mutuelle de résilier les accords de développement et de distribution avec Cook Medical en raison du manque d'activité commerciale dans le cadre de cet accord.

Malgré l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie, la société connaît des progrès significatifs réalisés au cours de ces dernières années dans les domaines du développement de produits, de la certification et de la validation clinique de notre technologie Cellvizio en urologie.

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, est inclus dans le présent rapport de gestion le rapport sur le gouvernement d'entreprise (section II).

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2018, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général.

### I. RAPPORT DE GESTION

#### 1. Présentation du groupe Mauna Kea (le « Groupe »)

##### 1.1 Présentation de l'activité du Groupe

Mauna Kea Technologies est une entreprise de conception et de vente de dispositifs médicaux dont la mission est d'éliminer les incertitudes de diagnostic et de traitement et d'améliorer le soin des patients, et ce, pour un certain nombre d'indications cliniques. En devenant un acteur global du diagnostic cellulaire en temps réel, la société se donne comme objectifs premiers et constants l'amélioration de la qualité de soin apporté au patient et de l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé. Le produit phare de la Société, le Cellvizio, a reçu des accords de commercialisation pour une large gamme d'applications dans plus de 40 pays dont les États-Unis, l'Europe, le Japon et la Chine.

Au 31 décembre 2018, le groupe Mauna Kea Technologies est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de 100 collaborateurs bénéficie d'une base installée de 631 équipements dans plus de 40 pays, et a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé d'environ 84 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Son siège social en France est situé au 9 rue d'Enghien, 75010 Paris. Le siège commercial de sa filiale aux États-Unis, Mauna Kea Technologies Inc. est situé à Boston, Massachusetts (MA).

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- la situation de trésorerie au 31 décembre 2018 de 8,2 m€ ;
- les perspectives de vente (y compris celles résultant de partenariats signés) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2017 de 1,1 million d'euros en 2019 ;
- l'octroi d'une avance remboursable et d'une subvention PERSEE de 0,6 million d'euros en 2019 ;
- le tirage de la tranche C de la dette d'IPF de 5 millions d'euros en 2019.

Dans ce contexte, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

### 1.2 Faits marquants de l'exercice écoulé

#### 1.2.1 Obtention de nouveaux tarifs de remboursements et d'autorisations réglementaires aux Etats-Unis

En 2018, le tarif de remboursement associé au code CPT 43252 est passé de 2 509,64 \$ à 2 743,26 \$ pour les hôpitaux et de 1 134,02 \$ à 1 212,19 \$ pour les centres de chirurgie ambulatoire, permettant à la société de consolider ses efforts de commercialisation aux Etats-Unis dans de bonnes conditions.

#### Obtention de la première autorisation de la FDA pour les applications de l'endomicroscopie laser confocale avec Cellvizio® en neurochirurgie

En mai 2018 : Obtention de la première autorisation 510 (k) de la FDA pour le Cellvizio® 100 series modèles F400 et F800 avec une nouvelle minisonde confocale, la CranioFlex, destinée à être utilisée lors d'interventions neurochirurgicales. Il s'agit de la 15e autorisation 510(k) de la FDA pour le Cellvizio® et de la toute première autorisation de la FDA pour les applications de l'endomicroscopie en neurochirurgie.

#### 1.2.2 Résultats cliniques et conférences - la valeur de la biopsie optique

##### Gastro-entérologie

Mars 2018

Le Cellvizio® obtient une évaluation positive de l'autorité de santé Coréenne (NECA). Le comité d'évaluation des nouvelles technologies de santé (nHTA) reconnaît l'endomicroscopie confocale laser comme "une technologie sûre et efficace pour les applications dans l'œsophage, l'estomac et les voies biliaires". Cette reconnaissance entraîne la création de codes de remboursement spécifiques pour les procédures Cellvizio en Corée du Sud, le 3ème marché médical le plus important en Asie.

Avril 2018

Une nouvelle étude clinique démontre que Cellvizio® permet une meilleure identification des patients à risque de développer un cancer de l'œsophage que le diagnostic standard actuel. Les résultats de l'étude sur 172 patients recrutés dans 8 centres non universitaires aux États-Unis ont été présentés au Congrès mondial de chirurgie endoscopique 2018 organisé par SAGES et CAGS le jeudi 12 avril 2018.

L'endomicroscopie confocale laser in vivo avec Cellvizio® permet la découverte d'une structure humaine inconnue, l'interstitium. L'étude est réalisée à l'initiative de chercheurs ayant utilisé Cellvizio® pour caractériser une structure inconnue du corps humain, l'« interstitium », jusque-là jamais identifiée par les techniques histologiques standards. L'article, intitulé « Structure et distribution d'un interstitium non reconnu dans les tissus humains » a été publié dans la revue Scientific Reports du groupe Nature. Selon cette revue, cette découverte pourrait s'avérer significative pour la compréhension de la propagation des métastases et potentiellement conduire à de nouvelles approches thérapeutiques du cancer.

Mai 2018

20 présentations soulignant la valeur clinique du Cellvizio® dans l'évaluation des MICI et des kystes pancréatiques lors de DDW 2018. Ces communications se concentreront sur l'œsophage de Barrett, les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) / le syndrome de l'intestin irrité, les kystes pancréatiques et d'autres maladies gastro-intestinales.

Septembre 2018

Publication dans Surgical Endoscopy des résultats positifs d'un essai clinique multicentrique prospectif américain sur la détection de l'œsophage de Barrett avec Cellvizio®. Cette publication est une validation supplémentaire de la sensibilité supérieure du Cellvizio dans la détection de l'œsophage de Barrett par rapport au protocole standard et du progrès majeur que cela représente en termes d'identification des individus à risque d'adénocarcinome œsophagien.

Octobre 2018

Première publication sur l'utilisation de « Télé-Cellvizio » in vivo et en temps réel entre chirurgiens et anatomopathologistes. Les résultats de l'essai PERSEE impliquant la télétransmission en temps réel et l'utilisation robotisée de la minisonde Cellvizio sont publiés en ligne dans Surgical Endoscopy . L'endomicroscopie confocale peropératoire en temps réel avec éclairage en proche infrarouge fournit des informations supplémentaires en termes de caractérisation tissulaire et, en combinaison avec la télépathologie in vivo, permet une collaboration interactive entre le chirurgien et l'anatomopathologiste au cours des procédures chirurgicales

Novembre 2018

Les résultats de Contact 2 a atteint tous ses critères d'évaluation cliniques primaires et secondaires démontrant une performance diagnostique plus élevée du Cellvizio par rapport à la technique standard des soins chez des patients présentant des lésions kystiques du pancréas (PCLs). L'étude a démontré une sensibilité et une spécificité très élevées des critères nCLE pour le diagnostic précis de tumeurs kystiques uniques, et non communicantes du pancréas. L'ajout systématique du nCLE aux procédures standard avait un impact positif sur les décisions thérapeutiques et offrait des avantages économiques significatifs pour les patients et les hôpitaux.

### **Pneumologie**

Juin 2018

Publication d'une étude prospective multicentrique (ClinicalTrials.gov Identifier: NCT01033201) démontrant le potentiel du Cellvizio dans le diagnostic du rejet cellulaire aigu chez les patients ayant subi une transplantation pulmonaire. La biopsie optique avec Cellvizio® pourrait être une alternative sûre et efficace aux biopsies invasives sur les patients transplantés.

Septembre 2018

La Société présente sa solution Cellvizio d'endomicroscopie par aiguille pour des applications dans le cancer du poumon et d'autres maladies pulmonaires lors du congrès international de l'European Respiratory Society (ERS), le plus grand rassemblement de spécialistes des maladies respiratoires au monde, tenue en septembre à Paris.

## Gouvernance et finance

En octobre 2018, Mauna Kea Technologies a annoncé l'évolution de sa gouvernance pour accompagner sa nouvelle phase de croissance. A l'issue d'une mission de recrutement internationale, le Conseil d'Administration de Mauna Kea Technologies a nommé Monsieur Robert L. Gershon en qualité de Directeur Général (Chief Executive Officer), à compter du 22 octobre 2018. Dans le cadre de cette transition, Monsieur Alexandre Loiseau a été désigné Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christopher McFadden. Monsieur Christophe Lamboeuf, Directeur Financier a été nommé Directeur Général Délégué tout en conservant sa fonction de Directeur Financier.

En novembre 2018, la Société a annoncé la signature d'un avenant à son accord de souscription signé le 3 février 2017 avec IPF Partners, un fournisseur de solutions alternatives de financement. L'avenant ouvre la possibilité à la Société de souscrire jusqu'à 10 millions de dette additionnelle, en deux tranches de 5 millions d'euros chacune.

## 2. Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 8 338 447 euros contre 6 287 244 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 33%.

Il convient de rajouter à cette somme 36 289 euros, correspondant à la variation de produits finis pour (162 807) euros et 199 096 euros de produits annexes.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 8 374 736 euros contre 6 691 744 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 25 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 15 431 172 euros, contre 13 614 586 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13% et comprennent les postes suivants :

- Achats de marchandises :	302 €
- Variation de stocks :	0 €
- Achats de matières premières et autres approvisionnements :	1 633 394 €
- Variation de stocks :	(312 683) €
- Autres achats et charges externes :	6 018 692 €
- Impôts et taxes :	161 661 €

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

- Salaires et traitements :	4 888 217 €
- Charges sociales :	2 143 104 €
- Dotations aux amortissements et aux provisions :	238 046 €
- Dotations aux dépréciations :	403 103 €
- Autres charges :	257 335 €

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (7 056 436) euros contre un résultat déficitaire de 6 922 841 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 432 553 euros et de 6 391 047 euros, soit un résultat financier déficitaire de (5 958 494) euros contre un résultat bénéficiaire de 1 800 763 euros pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par la provision du compte courant de la filiale américaine pour un montant de 5 638 415 euros.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à (13 014 930) euros contre un résultat négatif de (5 122 077) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à un gain de 2 740 euros contre une perte de (4 609) euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à la somme de 1 097 033 euros et des autres crédits d'impôt à hauteur de 44 031 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (11 871 126) euros contre une perte de (3 982 199) euros pour l'exercice 2017.

### Bilan

#### **Actif**

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 358 853 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 689 789 euros.

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2018, à la somme nette de 4 375 777 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 15 593 336 euros, les charges constatées d'avance à 319 923 euros.

#### **Passif**

Le capital social s'établit à la somme de 1 008 053 euros au 31 décembre 2018, contre 973 893 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion représentant à la somme totale de 91 753 281 euros au 31 décembre 2018.

Les autres réserves s'élèvent à (19 560) euros au 31 décembre 2018.

Le solde du compte de report à nouveau s'élève à (74 786 684) euros au 31 décembre 2018.

### Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste dettes s'élève à la somme 7 952 677 euros (contre 7 312 923 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

- de l'emprunt obligataire :	4 233 980 €
- de dettes financières diverses	11 312 €
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	2 023 248 €
- de dettes fiscales et sociales pour :	1 412 274 €
- d'autres dettes pour :	62 804 €
- de produits constatés d'avance pour :	209 059 €

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les créances clients d'un montant total de 2 001 982 euros, contre 2 247 994 euros pour l'exercice précédent, et que les dettes fournisseurs et clients d'un montant total de 21 266 euros, contre 739 963 euros pour l'exercice précédent, se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice  
dont le terme est échu

	Article D. 441 I-1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	118	X				182	22	X				45
Montant total des factures concernées TTC (Fournisseurs) et HT (Clients) (en K€)	321	413	22	15	125	575	833	101	0	0	1 542	1 643
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,2%	5,4%	0,3%	0,2%	1,6%	7,5%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						10,0%	1,2%	0,0%	0,0%	18,5%	19,7%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : paiement le 15 ou 30 qui suit l'échéance communiquée par les fournisseurs <input type="checkbox"/> Délais légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux					

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices figure en annexe 1 au présent rapport.

## Prêts consentis en application de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier

Aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

Le chiffre d'affaires de la Société est en hausse de 1% par rapport à l'exercice 2017. La croissance du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2018 est principalement due à une augmentation de 17 % des ventes de consommables et à une progression de 6 % des revenus des services, compensant la baisse de 13 % des ventes de systèmes sur la période. Le repli en 2018 par rapport à 2017 des ventes de systèmes s'explique par la décision stratégique de la Société de faire évoluer le modèle économique vers le placement d'unités en consignation « pay-per-use », par rapport au modèle basé sur la vente directe de systèmes, qui prévalait au cours de l'exercice précédent. La Société a ainsi placé 55 nouveaux systèmes Cellvizio dans le cadre de son programme « pay-per-use » (PPU) en 2018, en hausse de 323 % par rapport à l'exercice 2017. Les nouveaux placements de systèmes en 2018 ont entraîné un accroissement de 37 % des ventes de consommables « pay-per-use ».

### **4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés – Utilisation des instruments financiers**

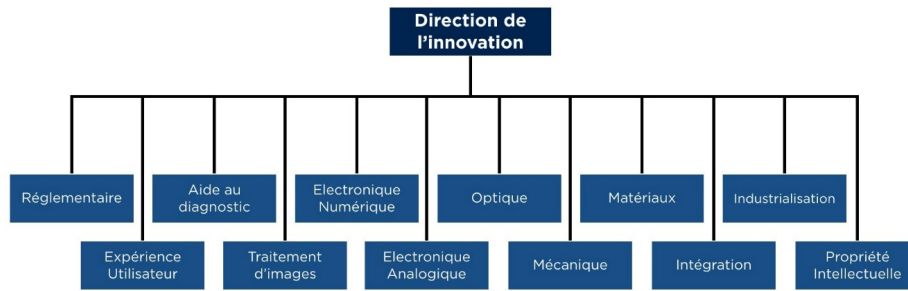
Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférents sont décrits en annexe 2 du présent rapport de gestion.

### **5. Activité en matière de recherche et développement**

À fin décembre 2018, l'équipe de Recherche et Développement comptait 26 collaborateurs (docteurs, ingénieurs, ou techniciens) couvrant les domaines d'expertise nécessaires au développement des produits et des technologies du Groupe, à savoir :

- optique et optronique,
- mathématiques appliquées au traitement de l'image,
- électronique numérique et analogique,
- développement logiciel,
- micro-mécanique, matériaux et procédés d'assemblage de précision.

L'équipe de R&D partage avec les spécialistes de l'équipe des Affaires Cliniques et les Chefs de Produit les connaissances médicales et biologiques sur les applications et l'utilisation des produits.



## La R&D amont

La Société s'est organisée pour se doter des moyens nécessaires pour inspirer directement les innovations technologiques qui lui permettront de développer son marché et d'en conquérir de nouveaux en étudiant toutes les solutions susceptibles de favoriser la mise au point de toute solution innovante capable d'améliorer le soin apporté aux patients.

Une veille scientifique et technologique est effectuée en continu sous le pilotage de la Direction de l'Innovation. Elle vise à identifier et valider l'intérêt de technologies ou composants émergents pour rester à la pointe de la technologie tout en limitant tout risque d'obsolescence de composants clef en identifiant en amont des solutions techniques alternatives.

Les études amont qui découlent de cette veille sont réalisées par les équipes des départements de R&D, soit en interne, soit à travers des collaborations externes. Elles peuvent constituer la phase préliminaire d'évaluation de faisabilité permettant de décider de l'ouverture d'un projet de développement produit.

Au plan clinique, la Société mène des travaux en collaboration avec différents hôpitaux pour évaluer l'intérêt potentiel et le caractère utilisable de la technologie Cellvizio dans de nouvelles indications.

Les études amont menées en collaboration avec des laboratoires académiques sont souvent cofinancées pour optimiser les frais de recherche à travers des subventions ou des bourses de thèse de doctorat. À titre de premier exemple, on peut citer le projet d'atlas intelligent ou « Smart Atlas » qui permet la recherche de similarités entre images par leur contenu. Ce « Smart Atlas » intégrant un historique de séquences d'observations sous Cellvizio et effectuant une comparaison immédiate d'images de référence avec les images d'une procédure en cours. Cette étude a fait l'objet d'un travail de thèse démarré en 2008 en collaboration étroite et sous la direction de Nicholas Ayache, chef du laboratoire Asclepios de l'INRIA à Sophia Antipolis. Il s'est poursuivi depuis 2012 sous la forme d'un contrat i-Lab entre l'INRIA et la Société, dans lequel sont intervenus, en plus des ingénieurs du Groupe, deux ingénieurs de l'INRIA experts en traitement d'image. On peut citer également la collaboration avec une équipe du University College, à Londres (UCL), sur l'augmentation de la résolution des images Cellvizio, une collaboration financée par Mauna Kea Technologie au travers d'une bourse de thèse versée à cette équipe.

## La R&D appliquée à l'amélioration des produits actuels et à l'optimisation de leur fabrication (support produit)

Les équipes de Recherche et Développement ont pour mission de faire évoluer les solutions existantes dans une démarche d'amélioration continue, à l'écoute de leurs clients internes et externes, avec comme missions :

- d'assurer et d'améliorer la fabrication des produits dans le cadre d'une démarche « lean ». À cette fin, des réunions mensuelles entre chaque département R&D, l'équipe de production et l'équipe support sont organisées ;

- de développer de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations de performances sur les produits existants. Les améliorations sont mises en œuvre après analyse des besoins d'amélioration exprimés par les clients, et de leur faisabilité technique par les chefs de produit marketing.

Un effort particulier porte sur la validation de nouveaux procédés de désinfection ou de stérilisation des Minisondes Confocales afin d'en permettre l'utilisation conformément aux règles d'hygiène en vigueur dans les établissements de santé des différents pays de commercialisation.

### **Le développement technique produit**

Au titre de cette mission, les équipes de Recherche et Développement interviennent avec les chefs de produit et les responsables affaires cliniques dans le développement de nouveaux produits dans le cadre de la gestion de projets de l'entreprise.

Parmi les projets majeurs en cours de développement, peuvent être cités :

Le Cellvizio de nouvelle génération, ou « GEN3 » : ce programme vise le renouvellement de l'offre de Mauna Kea Technologies, par de nouveaux produits développés autour de briques technologiques repensées, incluant des composants plus performants, plus miniaturisés, et moins coûteux. Forte d'une modularité accrue, la ligne de produits issue de la Gen3 s'intégrera beaucoup plus facilement dans les différentes configurations d'un établissement hospitalier, optimisant ainsi l'usage et le service rendu, tout en maintenant la qualité de l'image et sa valeur diagnostique.

Le développement de la Gen3 est aussi l'occasion pour le pôle R&D de repenser les solutions proposées par la Société pour continuer d'en réduire les coûts de fabrication et tout en augmenter leur pérennité. C'est une action transversale, qui concerne aussi bien le système (le capital Equipment) que les minisondes (les consommables).

Le projet « PERSEE » : véritable vitrine technologique pour la Société, ce projet a obtenu en avril 2010 une aide de 7,6 M€ de la part d'OSEO et se terminera fin 2019. « PERSEE » est un projet de recherche et développement industriel qui permettra le développement d'un endomicroscope flexible, miniature et robotisé, destiné à l'exploration minimalement invasive de la cavité abdominale. Celui-ci a pour ambition d'offrir aux patients souffrant d'un cancer la possibilité d'opter pour la meilleure stratégie thérapeutique, entre chirurgie, chimiothérapie ou radiothérapie. Les partenaires du projet « PERSEE » travaillent ainsi à la combinaison du Cellvizio et de moyens robotisés, qui permettront d'explorer la cavité abdominale au travers d'une simple incision, à la recherche d'informations essentielles à la prise de décision des chirurgiens. La Société est le chef de file de ce projet collaboratif aux côtés d'EndoControl, développeur de solutions robotisées d'aide au geste chirurgical et médical, de l'Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR) de l'université Pierre et Marie Curie, du Département des Pathologies Digestives de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM), et des départements d'Imagerie Cellulaire, de Gastroentérologie et de Biopathologie de l'Institut de cancérologie Gustave Roussy (IGR). Le projet PERSEE est structuré en quatre phases successives, dont la dernière doit se terminer au cours de l'année 2019. Dans la pratique, la troisième de ces phases s'est terminée en juillet 2015, et le rapport de fin d'étape 3 a été remis à BPI France en mai 2016. Depuis juillet 2015, BPI France et les partenaires du projet étudient ensemble l'entrée dans la quatrième phase, commencée en 2016, pour une période de 2 ans initialement. La Société est actuellement en cours de négociation de prolongement de durée de l'étape clé 4. Ce n'est qu'à son terme que le projet PERSEE sera terminé.

Ces projets de développement produit s'accompagnent de travaux constants de recherche technologique visant au développement de nouvelles fonctionnalités, matérielles ou logicielles. Cette activité couvre un vaste domaine, de l'augmentation de la résolution des images, par exemple, à celui de l'aide à leur interprétation. Il s'appuie fortement sur les activités de veille de la Société, naturellement, mais aussi sur les très étroites collaborations nouées avec les utilisateurs des produits Cellvizio, tant dans le domaine clinique que dans le domaine préclinique.

La stratégie à long terme peut ainsi s'appuyer sur une très bonne compréhension des besoins présents mais aussi à venir des utilisateurs.

## 6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

En 2019, la Société se concentrera sur la croissance forte des ventes de consommables de Cellvizio sur le marché américain de la gastroentérologie tout en continuant à introduire le système Cellvizio auprès de nouveaux cliniciens dans environ 3 000 hôpitaux américains à forte activité dans ce domaine. Bien que Mauna Kea dispose d'une importante opportunité pour pénétrer le marché américain de la gastroentérologie, elle évalue également sa prochaine indication clinique pour une orientation commerciale. En 2019, nous avons commencé le processus d'évaluation du potentiel commercial de notre système Cellvizio sur le marché de la pneumologie interventionnelle. Avec la récente autorisation réglementaire 510(k) de notre Cellvizio AQ-Flex 19 Confocal Miniprobe, nous pensons être bien positionnés sur le nouveau marché de la pneumologie interventionnelle, un marché avec plus de 240 000 biopsies pulmonaires réalisées annuellement aux États-Unis seulement.

## 7. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Le 21 février 2019, la Société annonce une décision mutuelle de résilier les accords de développement et de distribution avec Cook Medical en raison du manque d'activité commerciale dans le cadre de cet accord.

Malgré l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie, la société connaît des progrès significatifs réalisés au cours de ces dernières années dans les domaines du développement de produits, de la certification et de la validation clinique de notre technologie Cellvizio en urologie.

## 8. Participation des salariés au capital

La proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, y compris les dirigeants sociaux, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE), calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de zéro. Aucune action n'est détenue par des salariés au titre de l'attribution gratuite d'actions.

### Actions gratuites - options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

## 9. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation ni cédé de participation.

Nous vous informons que la Société n'a pas de succursale.

## 10. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2018, la Société détenait la filiale suivante :

Mauna Kea Technologies, Inc. : Anciennement basée à Suwanee, Georgia, Mauna Kea Technologies Inc., a été créée en 2005 et est désormais située à Boston (Massachusetts). Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain ainsi qu'une interface avec les autorités réglementaires (FDA). Au 31 décembre 2018, elle comptait 26 collaborateurs et affichait un chiffre d'affaires de 3 701 K\$ (soit 3 131 K€) et une perte nette de 4 688 K\$ (soit -3 966 K€).

### AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la somme de (11 871 126) euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à (86 657 811) euros.

### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

### DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, qui s'élève à 7 059 euros.

## 11. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons qu'aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2018.

La Société a conclu un contrat signé le 24 mai 2012 avec la société GILBERT DUPONT SNC lui confiant la gestion de son contrat de liquidité.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2018, 38.819 actions, représentant 0,02% de son capital. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 64 143,68 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2018, soit 2,01 euros.

Au cours de l'exercice 2018 dans le cadre de ce contrat, 1 085 178 actions ont été achetées au cours moyen de 2,68 euros et 1 064 506 actions ont été vendues au cours moyen de 2,63 euros.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital. La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

## Autocontrôle – Programme de rachat d’actions

L’assemblée générale extraordinaire de la Société du 5 octobre 2018 a autorisé le conseil à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l’assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l’Autorité des marchés financiers.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d’actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d’actions, à quelque moment que ce soit, étant précisé que, lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d’actions achetées déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de l’autorisation et lorsqu’elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport, le nombre d’actions acquises ne peut excéder 5% du nombre total d’actions ; Prix d’achat maximum (hors frais et commission) : 30 euros par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

Objectifs des rachats d’actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d’un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d’investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l’Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d’options d’achat d’actions, d’attributions gratuites d’actions, d’épargne salariale ou autres allocations d’actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l’occasion de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

## Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l’article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l’exercice

Néant.

## **12. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société**

Pour la rédaction de cette partie de son rapport, la Société s’est appuyée sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l’AMF le 22 juillet 2010.

### **12.1. Principes généraux de gestion des risques**

#### **A) Définition**

Mauna Kea Technologies poursuit la formalisation de sa démarche de gestion des risques.

Cette démarche vise à identifier l’ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l’entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les

maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société. Elle a pour vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

### ***B) Les objectifs de la gestion des risques***

Mauna Kea Technologies adopte la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des Marchés Financiers<sup>2</sup>, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

### ***C) Composantes du dispositif de gestion des risques***

Les facteurs de risques identifiés à ce jour par la Société sont présentés dans le chapitre IV du document de référence enregistré auprès de l'AMF en date du 27 avril 2018 qui fera l'objet d'une mise à jour en 2019.

A ce jour, la Société a recensé les grandes familles de risques suivantes :

- Environnement compétitif,
- Déploiement commercial lié notamment au rythme d'adoption des professionnels de santé, aux conditions de remboursement des procédures endomicroscopiques et au recrutement et à la fidélisation d'une force de vente,
- Propriété intellectuelle,
- Processus de fabrication,
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits
- Risques financiers,
- Risques juridiques liés notamment à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux, et aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours et à l'environnement réglementaire
- Organisation de la société,

## **12.2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne**

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

Parallèlement, le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. Historiquement, la Société a élaboré et développé un dispositif de contrôle interne depuis l'origine de la Société, alors que la formalisation de la démarche de gestion des risques est plus récente. La Société s'engage maintenant dans une démarche d'articulation des deux dispositifs, qui vise notamment à identifier les modalités de contrôles dont doivent faire l'objet les processus clés de l'entreprise susceptibles d'être affectés par des risques analysés comme « majeurs ».

---

<sup>2</sup> Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour le 22 juillet 2010

## 12.3. Principes généraux de contrôle interne

### A) Définition

Mauna Kea Technologies adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers<sup>3</sup>, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ; et

d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Mauna Kea Technologies a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

### B) Les composantes du contrôle interne

#### Organisation du système de validation

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation claire des responsabilités, des référentiels, des ressources et des procédures mises en œuvre. Depuis l'origine, la Société s'est dotée d'un système d'Assurance Qualité. Les processus de l'ensemble des domaines d'activité sont décrits par des procédures, des modes opératoires, des notices et des formulaires. Ces documents écrits retracent le déroulement des activités, définissent les moyens et les responsabilités des intervenants, précisent le savoir-faire de la Société et donnent des instructions précises pour effectuer une opération donnée.

En 2013, afin de renforcer son système qualité et son contrôle interne, la société a choisi de mettre en place un PGI (Progiciel de Gestion Intégré) au travers de l'éditeur SAP avec une offre pré paramétrée destinée aux Petites et Moyennes Entreprises. Les fonctions concernées par ce progiciel sont les Achats/Fournisseurs, Ventes/Clients, la fonction Comptable et le Contrôle de gestion.

La Société fait annuellement l'objet d'un audit des systèmes d'information. En 2018, cet audit n'a pas relevé d'anomalies significatives. Les faiblesses du système, le cas échéant, sont couvertes par des moyens de contrôles compensatoires.

L'ensemble des acteurs de la Société est impliqué dans le dispositif de contrôle interne.

#### Les procédures relatives aux processus opérationnels

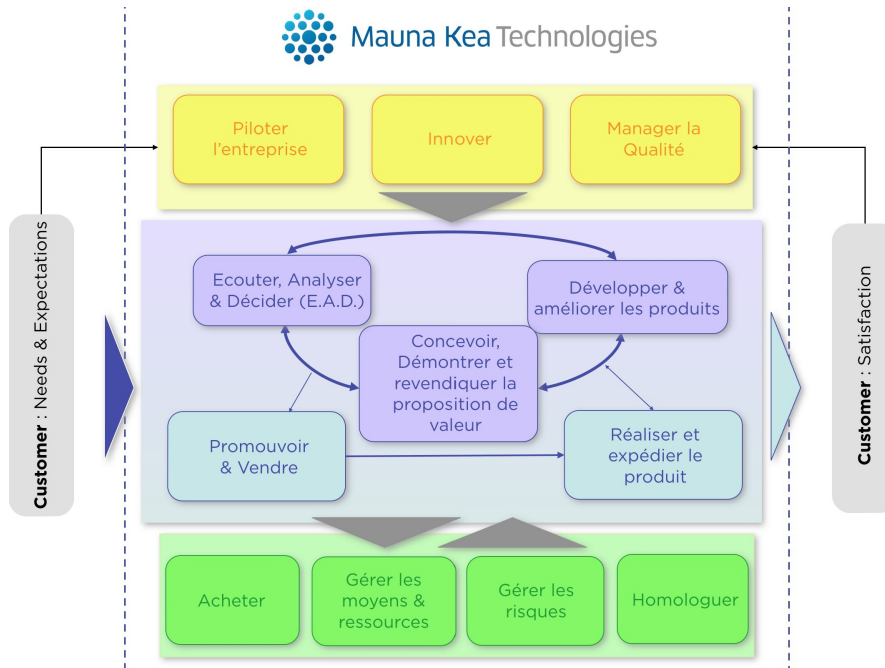
Toute la documentation relative au système de management de la qualité (SMQ) est enregistrée sur un intranet dédié qui permet d'optimiser l'accès aux documents et leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité (gestion du cycle de vie des documents). L'objectif poursuivi est une amélioration continue de la qualité, des processus de fonctionnement de la Société et du Groupe, que ce soit les processus opérationnels, les processus de management ou les processus de support.

---

<sup>3</sup> Guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour le 22 juillet 2010

Chacun de ces processus est placé sous la responsabilité d'un pilote, qui gère, avec le responsable qualité, l'ensemble des procédures et formulaires qualité décrivant les activités couvertes par le processus ainsi que les indicateurs de performance liés au processus. Les différents processus sont revus à une cadence régulière par le management de l'entreprise lors de la revue de direction.

Le système d'assurance de qualité couvre les domaines suivants :



Le système de management de la qualité est audité une fois par an par l'organisme certificateur LNE GMED dans le cadre de la certification CE. En novembre 2015, suite à la recommandation 2013/473/UE de la Commission Européenne qui le rend obligatoire au moins une fois sur un cycle de certification de 3 ans, l'entreprise a fait l'objet d'un audit inopiné d'une journée. Le résultat est positif, et si des non-conformités ont été relevées, les actions correctives ont été rapidement définies, et cet audit ne remet pas en cause la certification CE de l'entreprise.

## Les procédures relatives à l'information financière

La Société a mis en place l'organisation suivante pour limiter les risques en matière de gestion financière :

La Direction générale de la Société et plus particulièrement le personnel de la Direction Financière ont le souci de l'amélioration du contrôle interne et intègrent les recommandations des auditeurs externes et du comité d'audit,

La Société maintient une séparation en interne, entre la production et la supervision des états financiers et fait intervenir des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes comme le Crédit Impôt Recherche et la valorisation des stock-options ou des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise,

Un expert-comptable intervient pour préparer la liasse de consolidation en normes IFRS,

La gestion financière et comptable de la filiale au Etats-Unis, Mauna Kea Technologies Inc fait l'objet d'une revue interne régulière de l'équipe comptable du siège,

La gestion de la paye en France et la révision de la paie aux Etats-Unis est sous-traitée à un cabinet spécialisé indépendant.

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la société est défini par la direction financière, discuté avec la Direction générale et les Commissaires aux Comptes puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

En fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la direction financière et validé par la Direction générale. Ce budget est présenté au Conseil d'administration. A la fin de chaque semestre, les équipes comptables mettent en œuvre une clôture des comptes consolidés du Groupe.

Des revues budgétaires organisées périodiquement avec l'ensemble des responsables opérationnels permettent d'assurer une validation analytique des écritures et une revue de l'ensemble des dépenses. A l'occasion de chaque conseil d'administration un reporting est préparé par la direction financière à l'attention de la Direction générale et des administrateurs. Ce reporting est présenté et discuté périodiquement lors des séances du Conseil d'administration.

### **12.4. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne**

Depuis la création de la Société, la Direction générale a exercé un rôle moteur pour définir et impulser le dispositif de contrôle interne puis la gestion des risques.

### **12.5. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration**

La Société s'attache à adapter son système de gestion des risques à son système d'information (PGI) et à améliorer le suivi des plans d'action identifiés.

La société pourrait compléter à moyen terme la couverture fonctionnelle de son PGI avec des fonctions supplémentaires comme la production et le service après-vente.

## **13. Restrictions imposées par le conseil en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de fixer à 10 % la quotité des actions issues de la levée des options que le directeur général devra conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de directeur général de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que le président du conseil d'administration devra conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions 10 % des actions attribuées par le conseil d'administration, dans la limite d'un nombre d'actions tel que leur valeur cumulée n'excède pas, un an de rémunération brute globale.

## **14. Déclaration de performance extra-financière prévue par l'article R. 225-102-1 du code de commerce**

La Société, ne dépassant pas les seuils prévus par l'article R. 225-102-1 du code de commerce, a décidé de ne pas d'établir une déclaration de performance extra-financières au titre de l'année 2018.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Direction générale de la Société

Depuis le 22 octobre 2018, Monsieur Robert Gershon assure les fonctions de directeur général de la Société. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Robert Gershon en tant que directeur général. Le directeur général n'est soumis à aucune limitation de pouvoirs mise en place par le conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par un directeur général délégué, Monsieur Christophe Lamboeuf qui dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général et est par ailleurs directeur financier de la Société.

### 2. Gouvernement d'entreprise

#### 2.1 Modalités du gouvernement d'entreprise

Jusqu'au 25 mai 2011, la Société était constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée. Dans le cadre son introduction en bourse, la Société a été transformée, le 25 mai 2011 en société anonyme à conseil d'administration et a adopté de nouvelles règles de gouvernance. La Société est administré par un conseil d'administration et dirigée par un directeur général.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 mai 2011, s'est doté d'un règlement intérieur qui précise notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des comités et précise les règles de détermination de la rémunération de leurs membres.

Le conseil est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil est chargé notamment :

- de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- de nommer le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux délégués et de fixer leur rémunération,
- d'autoriser les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce, et
- de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- d'approuver le rapport du président du conseil sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, et
- d'établir les projets de résolutions visés à l'article L. 225-37-2 du code de commerce et le rapport y afférent.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce, le Conseil doit également approuver de façon préalable les cautions, avals et garanties.

La Société a choisi de se référer, pour organiser sa gouvernance, au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 et révisé en

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

septembre 2016 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l’Autorité des marchés financiers (le « Code MiddleNext »).

Lors de sa séance du 19 mars 2019, le conseil d’administration, conformément à la recommandation n°19 du Code Middlednext a pris connaissance des points de vigilance dudit code et s’est engagé à les revoir régulièrement.

Le conseil a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du Code Middlednext tel que revu dans son édition de septembre 2016 et a, à cet effet, modifié son règlement intérieur, lors du conseil d’administration du 21 mars 2017.

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute(s) société(s) au cours de l’exercice écoulé :

<u>Nom et fonction exercée dans la Société</u>	<u>Principales fonctions exercées dans toute(s) société(s)</u>	<u>Autres mandats exercés dans toute(s) société(s)</u>
Alexandre Loiseau – Directeur général jusqu’au 22 octobre 2018 puis à compter de cette date président du conseil d’administration	Directeur général de Mauna Kea Technologies jusqu’au 22 octobre 2018	MDoloris SA, membre du comité stratégique
Chris McFadden – administrateur indépendant, président du conseil d’administration jusqu’au 22 octobre 2018	Kohlberg Kravis Roberts, directeur	Foundation Radiology Group, administrateur indépendant InnovaTel Telepsychiatry, administrateur Reliant Rehabilitation, observateur au conseil d’administration Athena Health, observateur au conseil d’administration Healthcare Staffing Services, observateur au conseil d’administration
Joseph Devivo administrateur indépendant	InTouch Health , Directeur Général	ALSAC/St. Jude, administrateur AdvaMed, administrateur
Jennifer F. Tseng administratrice indépendante	Boston University School of Medicine – Présidente du département Chirurgie	Néant
Molly O’Neil Administratrice indépendante	Chief Growth and Strategy Officer de St. George’s University, Grenada	Qure Medical, administrateur Rocky Vista University Boards, administrateur
Robert Gershon Administrateur et Directeur Général depuis le 22 octobre 2018	Mauna Kea Technologies – Directeur Général à compter du 22 octobre 2018	Néant

Lors du Conseil d’administration du 10 octobre 2018, la Société décide de changer et faire évoluer sa gouvernance pour accompagner sa nouvelle phase de croissance avec effet au 22 octobre 2018.

- Robert Gershon rejoint la Société en tant que Directeur Général et membre du Conseil d’Administration après 30 années d’expérience managériale et stratégique dans l’industrie des dispositifs médicaux

- Alexandre Loiseau est nommé Président du Conseil d'Administration

- Christophe Lamboeuf devient Directeur Général Délégué tout en conservant son rôle de Directeur Financier

- Monsieur Jean Luc Boulnois a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 22 octobre 2018.

## 2.2 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société est constitué de 6 administrateurs. Aucun censeur n'a été désigné à ce jour.

Nom ou dénomination sociale	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat	Comité
Alexandre Loiseau	Président du conseil d'administration	Nomination en qualité d'administrateur par l'AGO du 3 mai 2017  Nommé président du conseil d'administration le 10/10/2018 avec effet à compter du 22 octobre 2018	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Membre et président du comité stratégique - Membre du comité des rémunérations
Chris McFadden	Administrateur indépendant	AGO du 03/05/2017	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Comité des rémunérations- Membre et président du Comité d'audit
Joseph Devivo	Administrateur indépendant	AGO du 03/05/2017	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Membre du Comité d'audit et du Comité stratégique
Jennifer F. Tseng	Administrateur indépendant	AGO du 03/05/2017	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Membre du Comité des rémunérations
Molly O'Neil	Administrateur indépendant	AGO du 30/05/2018	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Membre et président du Comité d'audit
Robert Gershon	Administrateur indépendant	Coopté par le conseil	A l'issue de l'assemblée générale annuelle	Néant

		d'administration du 10/10/2018 avec effet à compter du 22 octobre 2018 - Ratifié par l'AGO du 19/12/2018	statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	
--	--	--	---	--

Conformément à la recommandation n°1 du Code Middlednext, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées, extérieures à son groupe.

## 2.3 Représentation équilibrée des hommes et des femmes

Le conseil compte, à la date du présent rapport, deux femmes parmi ses six membres. La Société est en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils, le conseil d'administration étant composé de moins de huit membres, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne sera pas supérieur à deux.

## 2.4 Administrateurs indépendants

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration a décidé de retenir la définition de l'indépendance proposée par le Code Middlednext en sa recommandation n° 3 « Composition du Conseil », laquelle se caractérise par les cinq critères suivants :

- n'être ni salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une des sociétés de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être, et ne pas avoir été au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...);
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la Société; et
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Dans sa séance du 19 mars 2019, le conseil d'administration a estimé que quatre de ses membres remplissaient tous les critères, à savoir Monsieur Christopher McFadden, Monsieur Joseph Devivo, Madame Jennifer F. Tseng, et Madame Molly O'Neill.

Tous les ans, le conseil d'administration examine au cas par cas la situation de ses membres vis-à-vis des critères ci-dessus.

## 2.5 Durée des mandats

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 3 ans. Cette durée est adaptée aux spécificités de la Société. Le renouvellement des administrateurs n'est pas échelonné, comme le recommande le code Middlednext (recommandation n° 9). En effet, tous les membres sont renouvelés à la même échéance.

## 2.6 Règles de déontologie

Le règlement intérieur et le code de déontologie ont été validés par le conseil d'administration. Ces documents rappellent les règles que doivent suivre les membres du Conseil, conformément à la recommandation n°1 du code Middlenext.

## 2.7. Choix des administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le document de référence et à l'assemblée générale. Ces informations sont mises en lignes sur le site internet de la Société, comme le prévoit le code Middlenext dans sa recommandation n°8. La nomination ou le renouvellement de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte soumise au vote des actionnaires.

## 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil d'administration de la Société s'est doté d'un règlement intérieur, conformément à la recommandation n° 7 du Code Middlenext. Ce document, validé par le conseil d'administration dans sa séance du 25 mai 2011 et modifié par le conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2017, est disponible sur le site internet de la Société.

En conformité avec la recommandation n° 2, ce règlement intérieur prévoit dans l'article « obligation de révélation » relatif à prévention des conflits d'intérêts l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'en informer les membres du conseil et d'identifier s'il doit s'abstenir de voter et/ou prendre part aux débats.

En conformité avec la recommandation n° 4 du code Middlenext, en dehors des séances du conseil et lorsque l'actualité de la Société le justifie, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur ses engagements et sa situation financière. Ils peuvent solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires, et plus généralement formuler toute demande d'accès à l'information qui leur semblerait utile.

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, chaque membre du Conseil se fait communiquer les documents complémentaires qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président du Conseil et le directeur général.

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

Les membres du Conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel cinq (5) jours au moins avant chaque réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le Conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Conformément aux dispositions de la recommandation 11 du Code MiddleNext, le Conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement une fois par an et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur.

Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

#### 4. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2018

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Directeur Général, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 12 reprises, les 25 janvier, 28 février, 22 mars, 4 mai, 30 mai, 24 juillet, 19 septembre, 7, 10 et 17 octobre, 12 et 28 novembre. Le président du conseil a présidé toutes ces réunions. Le taux de participation des administrateurs est proche de 82%.

Comme le prévoit le Code MiddleNext dans sa recommandation n°14, la majorité des points sont traités lors des séances du conseil. Néanmoins, les points relatifs à l'hypothèse de l'accident ou de l'indisponibilité brutale du dirigeant n'ont pas été abordés au cours de l'exercice 2018 et seront inscrits à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter.

Conformément à la recommandation n°11 du code MiddleNext, le conseil a procédé au cours de l'exercice 2018 à l'autoévaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement. Un questionnaire a été adressé aux membres du conseil et le président doit en donner, lors d'une prochaine séance, les résultats.

Enfin, il est précisé selon la recommandation n°12 que les dirigeants essaient de donner l'opportunité aux actionnaires minoritaires de les rencontrer et d'échanger sur la marche de la Société. En 2018, cela a pu se faire lors de l'assemblée générale, qui a été organisée à Paris le 30 mai 2018, le 13 juin 2018, le 5 octobre, et le 19 décembre 2018.

#### 5. Organisation des comités

Conformément à la recommandation n° 6 du Code MiddleNext, il est précisé que le conseil d'administration a décidé de s'organiser avec trois comités spécialisés : le comité d'audit, le comité des rémunérations et le comité stratégique.

##### 5.1 Comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa séance du 25 mai 2011, décidé de la création d'un comité d'audit.

La mission du comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le conseil d'administration et veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes dont la nomination proposée à l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation éventuelle des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est, si possible, composé au minimum de trois membres nommés par le conseil d'administration. La durée des fonctions des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Les membres du comité d'audit sont :

- Molly O'neil, Président et administrateur indépendant, nommé par le conseil d'administration du 10 octobre 2018,
- Chris McFadden, administrateur indépendant, nommé par le conseil d'administration du 11 juin 2014,
- M. Joseph Devivo, membre du comité d'audit nommé par le conseil d'administration du 23 mars 2016.

Ce nombre de trois a été jugé suffisant en l'état eu égard au nombre total d'administrateurs de la Société. Le règlement intérieur du comité d'audit, adopté le 25 mai 2011 après approbation par le conseil d'administration, précise les missions légales du comité d'audit ainsi que ses modalités d'organisation, notamment le nombre minimum de réunions annuelles du comité. Il précise également que le comité peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (vice-président finance, directeur administratif et financier). Il dispose d'un droit de consultation directe, indépendant et confidentiel, des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2018 : les 24 janvier 2018, 23 mars 2018, 26 juillet 2018, 18 septembre 2018 et le 18 décembre 2018.

## 5.2 Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux du Groupe, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des membres du conseil d'administration. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et
  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux membres du conseil d'administration,
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration,
- de préparer et de présenter les rapports le cas échéant prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration, et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération.

De manière générale, le comité apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité des rémunérations est, si possible, composé au minimum de deux membres nommés par le conseil d'administration étant précisé qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité. La durée des fonctions des membres du comité des rémunérations coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration.

Les membres du comité des rémunérations nommés les 11 juin 2014, 21 mars 2017 et 10 octobre 2018 sont :

- Monsieur Chris McFadden, Président du Comité des Rémunérations et administrateur indépendant,
- Monsieur Alexandre Loiseau
- Madame Jennifer F. Tseng, administrateur indépendant.

Dans le cadre de sa mission, le comité peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018, les 6 février 2018 et 26 juillet 2018.

## 5.3 Comité stratégique

Le comité stratégique constitué par le conseil d'administration du 10 octobre 2018 est en charge de faire des recommandations au conseil d'administration sur les orientations stratégiques de la Société.

Il est composé de deux membres Monsieur Alexandre Loiseau et Monsieur Joseph Devivo.

Au cours de l'exercice 2018, le comité stratégique ne s'est pas réuni.

## 6. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce :

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été modifié en septembre 2016 par MiddleNext.

Chaque membre du Conseil peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil, en fonction de l'assiduité des membres du Conseil et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein du ou des comités mis en place par le Conseil.

La rémunération éventuelle du président est fixée par le Conseil, après avis du comité des rémunérations.

Les membres du conseil peuvent également se voir rémunérer au titre de missions spécifiques qui leur seraient confiées par le conseil d'administration en plus de leurs fonctions normales au sein du conseil.

Chaque administrateur a droit au remboursement de ses frais raisonnables de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Alexandre Loiseau (Président du conseil d'administration à compter du 22 octobre 2018)	Exercice clos le 31/12/2018 (en euros)	Exercice clos le 31/12/2017 (en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	34 241	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Alexandre Loiseau (Directeur général jusqu'au 22 octobre 2018)	Exercice clos le 31/12/2018(en euros)	Exercice clos le 31/12/2017(en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	214 805	256 605
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	373 050	Néant
(Directeur général) - à compter du 22 octobre 2018 Robert Gershon	Exercice clos le 31/12/2018(en euros)	Exercice clos le 31/12/2017(en euros)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	65 979	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	481 286	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(Président du conseil d'administration) Alexandre Loiseau	Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 (en euros)		Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 (en euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	31 692	31 692	0	0
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	14 200	0	0	0
- avantages en nature	2 550	2 550	0	0
TOTAL	48 441	34 241	0	0
(Directeur Général) Alexandre Loiseau	Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 (en euros)		Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 (en euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	165 575	165 575	205 000	205 000
- rémunération variable	39 899	36 900	36 900	45 850
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature	12 330	12 330	14 705	14 705
TOTAL	217 804	214 805	256 605	265 555
(Directeur général) Robert Gershon	Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 (en euros)		Montants au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 (en euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	65 979	65 979	0	0
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	65 979	65 979	0	0

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert Gershon	12/11/2018	achat	481 286€	600 000	2,59€	2019-2022
TOTAL						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Alexandre Loiseau (Président du Conseil d'administration)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				
Robert Gershon (Directeur Général)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social						
Actions de performance attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Alexandre Loiseau	10/10/2018	4 500	373 050€	10/10/2019	10/10/2021	oui
Christophe Lamboeuf	10/10/2018	1 200	99 480€	10/10/2019	10/10/2021	oui

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social				
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condition d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis au mandataire social :

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert Gershon, Directeur général		X		X	X			X
Date début mandat :	22 octobre 2018							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019							

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christophe Lamboeuf Directeur général délégué	X			X		X		X
Date début mandat :	22 octobre 2018							
Date fin mandat :								

### Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux

La Société applique l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Pour l'exercice 2018, concernant la partie variable de la rémunération du directeur général, les objectifs ont été fixés et approuvés par le Conseil d'administration sur recommandation du comité des rémunérations du 21 mars 2019. Ces objectifs prenaient en compte notamment la croissance du chiffre d'affaires de la Société.

Le conseil d'administration du 19 mars 2019, sur la proposition du comité des rémunérations du 6 février 2019, a évalué le degré de réalisation de ces objectifs et décidé, de verser au directeur général la partie variable de sa rémunération correspondant à l'atteinte de ses objectifs, ceux-ci étant fonction de la performance de l'entreprise.

Le dirigeant mandataire social ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat social au sein de la Société. Il ne bénéficie d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N°16 et 17 du Code MiddleNext.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a procédé à l'attribution gratuite d'actions de préférence au bénéfice des salariés de la Société et d'options de souscription pour les salariés de sa filiale, respectivement le 10 octobre 2018 et le 19 juillet 2017.

Contrairement à la recommandation N°18 du Code Middledex, la Société met en œuvre une politique d'attribution d'actions gratuites au profit de son directeur général. Il est précisé que pour l'attribution des actions gratuites, lorsque les plans ont bénéficié au dirigeant, ils ont également bénéficié à l'ensemble des salariés du Groupe, qui ont reçu soit des actions gratuites soit des options de souscription d'actions.

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux :

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert Gershon, Directeur général		X		X	X			X
Date début mandat :	22 octobre 2018							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019							
<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christophe Lamboeuf Directeur général délégué	X					X		X
Date début mandat :	22 octobre 2018							
Date fin mandat :								

## Jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 (en euros)	Jetons de présence versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 (en euros)
Alexandre Loiseau		
- jetons de présence	14 200	0
- autres rémunérations	0	0
TOTAL	14 200	0
Christopher McFadden		
- jetons de présence	74 581	81 000
- autres rémunérations	0	0
TOTAL	74 581	81 000
Joseph DeVivo		
- jetons de présence	42 778	45 500
- autres rémunérations	0	0
TOTAL	42 778	45 500
Jennifer F. Tseng		
- jetons de présence	35 584	30 400
- autres rémunérations	0	0
TOTAL	35 584	30 400
Molly O'neil		
- jetons de présence	33 556	0
- autres rémunérations	0	0
TOTAL	33 556	0

Jean Luc Boulnois a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 22 octobre 2018.

Le Conseil d'administration du 25 mai 2016 a fixé les principes de répartition des jetons de présence entre ses membres de la manière suivante :

- le conseil d'administration procède à la répartition des jetons de présence sur une base annuelle. Leur paiement est réalisé sur une base trimestrielle,
- le président du conseil d'administration se voit attribuer la somme de 55 000 euros par an, prorata temporis,
- les administrateurs indépendants, à l'exclusion du président du conseil d'administration et des dirigeants, se voient chacun attribuer la somme de 30 000 euros prorata temporis de leur taux de présence aux réunions du conseil,
- les présidents des comités d'audit, comité stratégique et de rémunération se voient attribuer la somme de 10 000 euros par an pour cette fonction,

- les membres des comités d'audit, comité stratégique et de rémunération (non présidents) se voient attribuer la somme de 8 000 euros pour cette fonction.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité susceptible d'être due en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non concurrence.

Il est rappelé que l'assemblée générale du 3 mai 2017 a fixé l'enveloppe des jetons de présence à 245 000 euros pour l'exercice 2017 ainsi que pour chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

### **Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 au président et au directeur général**

En application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels attribués ou restant à attribuer au titre de l'exercice 2018 au président et au directeur général en raison de l'exercice de leur mandat, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 décembre 2018 aux termes de ses deuxième et quatrième résolutions et détaillés à la rubrique « Rémunération des mandataires sociaux » ci-dessus, seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### **Principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président, au directeur général et au directeur général délégué au titre de l'exercice 2019**

En application de l'article L. 225-37-2 du code de commerce, le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président, au directeur général, et directeur général délégué en raison de l'exercice leur mandat pour l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères, arrêtés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des rémunérations, sont présentés ci-après :

## Pour Monsieur Alexandre Loiseau, Président du Conseil d'Administration :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le président perçoit une rémunération fixe payable en 12 mensualités	Le montant annuel brut de cette rémunération, qui tient compte des missions additionnelles importantes confiées par le conseil d'administration à son nouveau président, a été fixé à 236 740 euros, sous déduction des jetons de présence qui lui seraient versés au cours de la même période.
Jetons de présence	Le président se voit attribuer des jetons de présence	Comme chaque administrateur, le président peut recevoir des jetons de présence dont le montant est décidé par le conseil (dans la limite de l'enveloppe votée en assemblée générale) et des principes arrêtés par le conseil, en fonction de son assiduité et du temps qu'il consacre à sa fonction, y compris, le cas échéant, au sein du ou des comités mis en place par le conseil.
Avantages en nature	Mise à disposition d'un véhicule de société Assurance GSC	

Par ailleurs, le président peut se voir offrir la faculté de souscrire, à titre onéreux, des bons de souscription d'actions sous condition de présence.

## Pour Monsieur Robert Gershon, Directeur Général :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le directeur général perçoit une rémunération fixe payable en 12 mensualités	Le montant annuel brut de cette rémunération fixe a été fixé à 395 000 dollars US au titre de l'exercice 2018. Pour l'exercice 2018, cette rémunération sera versée prorata temporis (période du 22 octobre 2018 au 31 décembre 2018)
Rémunération variable	Le directeur général perçoit une rémunération variable pouvant atteindre 100 % de sa	Cette rémunération variable est basée pour moitié sur des objectifs Société et, pour

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

rémunération fixe, si 100 % des objectifs sont atteints. moitié, sur des objectifs fixés par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Ces objectifs ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité

Par ailleurs, le directeur général peut se voir attribuer des options de souscription d'actions sous condition de présence et de performance.

Enfin, Monsieur Robert L. Gershon pourra prétendre à une indemnité de rupture dans les conditions suivantes :

Dans l'hypothèse de révocation non motivée par une faute grave ou lourde ou de démission provoquée par une réduction significative de ses attributions ou de sa rémunération, ou encore faisant suite à un changement de contrôle de la Société, Monsieur Robert L. Gershon recevrait, à la condition d'avoir atteint les objectifs conditionnant son bonus normal (pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe) à hauteur de plus de 50%, (i) une indemnité mensuelle égale à son salaire pendant 12 mois suivant son départ, (ii) le prorata de son bonus annuel jusqu'à la date de son départ (calculé par référence au niveau d'atteinte des objectifs de la Société au titre du dernier exercice entièrement écoulé, si le départ intervient au premier semestre, ou de l'exercice en cours, si le départ intervient au second semestre, et (iii) un montant équivalent au coût de maintien de sa couverture médicale pendant 12 mois. Le calendrier d'exercice de ses options continuerait par ailleurs dans ce cas à courir pendant 12 mois suivant son départ comme s'il n'avait pas quitté la Société.

L'octroi de cette indemnité a été autorisé par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, cette indemnité a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Société et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, statuant au vu d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, qui se tiendra en 2019 à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé, en tant que de besoin, qu'aucun versement de quelque nature que ce soit, ne pourra intervenir avant le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation des fonctions, le respect des conditions susvisées.

### **Pour Monsieur Christophe Lamboeuf, Directeur Général Délégué :**

Il est rappelé que l'ensemble des rémunérations perçues par Monsieur Christophe Lamboeuf le sont au titre de ses fonctions salariées de directeur financier :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le directeur général délégué perçoit une rémunération fixe payable en 12 mensualités	Le montant annuel brut de cette rémunération fixe a été fixé à 185 000 euros.
Rémunération variable	Le directeur général délégué perçoit une rémunération variable pouvant atteindre 30% de sa rémunération fixe, soit 55 500 euros, si 100 % des objectifs sont atteints.	Cette rémunération variable est basée sur les objectifs de la Société fixés par le comité de rémunération.
Avantages en nature	Mise à disposition d'un véhicule de société	

Par ailleurs, le directeur général délégué peut se voir attribuer des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et de performance.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport ainsi que les résolutions y afférentes :

### **« Neuvième résolution**

*Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Alexandre Loiseau au titre de son mandat de président du conseil d'administration (vote ex ante),*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,*

*connaissance prise du rapport du conseil d'administration,*

*approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Alexandre Loiseau au titre de son mandat de président du conseil d'administration, tels que ces principes et critères sont décrits dans le rapport du conseil d'administration. »*

### **« Dixième résolution**

*Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Robert L. Gershon au titre de son mandat de directeur général,*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,*

*connaissance prise du rapport du conseil d'administration,*

*approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Robert L. Gershon au titre de son mandat de directeur général, tels que ces principes et critères sont décrits dans le rapport du conseil d'administration. »*

### **« Onzième résolution**

*Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Christophe Lamboeuf au titre de son mandat de directeur général,*

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,*

*connaissance prise du rapport du conseil d'administration,*

*approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Christophe Lamboeuf au titre de son mandat de directeur général, tels que ces principes et critères sont décrits dans le rapport du conseil d'administration. »*

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

## Participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext, le conseil rend compte des relations que la Société entretient avec ses actionnaires.

La dernière assemblée générale annuelle s'est tenue le 18 décembre 2018 au siège social de la Société, conformément à l'article 19 des statuts de la Société. Les actionnaires présents ou représentés composaient 18% du capital et 21% des droits de vote de la Société (selon le nombre d'actions composant le capital de la Société déduction faite des actions auto-détenues). Les actionnaires ont eu la possibilité de voter par correspondance, de donner mandat à un mandataire ou de se rendre sur place pour assister à l'assemblée. Les résolutions ont toutes été adoptées avec plus de 92% de votes.

Les modalités de participation aux assemblées générales sont décrites à l'article 19 des statuts de la Société, disponibles sur le site de la Société : [www.maunakeatech.com](http://www.maunakeatech.com)

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième (2ème) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

## II. INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 1. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	24.347.338	0,04	973.893,52
Exercice de BSA	850.000	0,04	34.000,00
Exercice de Stock Options	4.000	0,04	160,00
Exercice de BSPCE	0	0,04	0
Actions composant le capital social en fin d'exercice	25 201 338	0,04	1 008 053,52

### 2. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Sur l'année 2018, il s'est échangé 37 580 283 titres de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

Le titre est coté 1,78 euros à la date d'établissement du présent rapport au 19 mars 2019.

Le cours de fermeture le plus bas enregistré s'est situé à 1,92 euros le 27 décembre 2018 et le cours le plus haut à 5,37 euros le 5 janvier 2018.

La capitalisation boursière de la Société à la date d'établissement du présent rapport ressortait à 41 M euros.

## 3. Informations requises par l'article L. 225-37-5 du code de commerce

### 3.1 Structure du capital de la Société

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Alexandre Loiseau	511 740	2,03%
Sous-total « Conseil d'administration » (*)	511 740	2,03%
Actionnaires au nominatif		
Fujikura	212 441	0,84%
"Autres au nominatif"	424 328	1,68%
Flottant	24 777 010	98,32%
TOTAL	25 201 338	100,00%

(\*) Dans sa composition actuelle

### 3.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant

### 3.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des article L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir section 13 ci-dessus.

### 3.4. Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

### 3.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place des systèmes d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

### 3.6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

## 3.7. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 5 octobre 2018 a autorisé le conseil à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (cf section « Autocontrôle – Programme de rachat d'actions » du rapport de gestion.

## 3.8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant

## 3.9. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Voir le point 4. ci-dessus.

### CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRES SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-37-4 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe 3 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code en cours de validité. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes lors de l'utilisation par le directoire des délégations qui lui ont été consenties ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

---

Le conseil d'administration

# Rapport de gestion sur les comptes sociaux

## ANNEXE 1

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices sociaux**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	1 008 053	973 893	800 074	647 068	559 701
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	8 338 447	6 287 244	7 331 438	7 368 575	11 655 908
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-6 786 079	-6 652 102	-6 335 344	-8 169 270	-7 368 551
c ) Impôt sur les bénéfices	-1 141 064	-1 144 487	-863 631	-1 264 596	-1 311 400
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-5 645 015	-5 507 615	-5 491 713	-6 904 674	-6 057 151
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-11 871 126	-3 982 199	-10 610 123	-15 424 674	-14 741 711
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	74	71	62	72	88
b ) Montant de la masse salariale	4 888 217	4 572 162	4 664 788	5 959 220	6 280 833
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 143 104	2 005 466	2 069 015	2 546 525	2 746 803

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices consolidés (en K€)**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	1 008	974	800	647	560
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	6 760	6 687	8 787	8 547	11 016
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-11 411	-9 171	-8 815	-11 870	-13 089
c ) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-11 411	-9 171	-8 815	-11 870	-13 089
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-12 785	-10 245	-9 744	-12 643	-13 973
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	100	90	76	91	120
b ) Montant de la masse salariale	10 345	8 874	8 744	11 515	12 364
c ) Montant des sommes versées au titre des engagements de retraite et Paiements fondés sur les actions	128	238	319	420	1284

## ANNEXE 2

### Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée - Utilisation des instruments financiers par la Société

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. En 2013, la Société a acquis pour la première fois un instrument financier dérivé de couverture des flux futurs de trésorerie.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

#### *Risque de change*

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change significatif sont l'US dollar.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat de Massachusetts, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA- est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 342 K€ au 31 décembre 2018 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (419) K€ au 31 décembre 2018.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la dette contractée auprès d'IPF Partners, constituée de 4 000 000 d'obligations. Cette dette est soumise au taux d'intérêt annuel fixé à l'EURIBOR 3 mois + 8,5%. La durée est fixée à 5,5 années (dont 24 mois sans remboursement de capital).

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient aucun titre de placement, dont les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Les avances remboursables de BPI/OSEO consenties au taux de 2,45% d'un montant global de 2 766 K€ détaillé en Note 11 : Emprunts et dettes financières, ne sont pas soumises au risque de taux.

### *Risque de crédit*

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent seulement les disponibilités.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2018

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Utilisation faite par le conseil d'administration</u>
Assemblée générale à caractère mixte du 3 mai 2017			
3 mai 2017 (18 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u> - Plafond nominal : 240.022 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale  (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (19 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</u> - Plafond nominal : 240.022 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale  (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (20 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression du droit</u>	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	<p><u>préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</u> - Plafond nominal : 240.022 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)</p>		
3 mai 2017 (21 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</u> - Plafond nominal : 120.011 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (22 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.</u></p> <p>Plafond nominal : 240.022 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (24 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation au conseil à l'effet d'<u>augmenter le nombre de titres à émettre</u> en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées</p> <p>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L.</p>	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)	octobre 2018	
3 mai 2017 (25 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, <u>en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société</u> - Plafond nominal : 240.022 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale  (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (26 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d' <u>augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital</u> , pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange  Plafond nominal : 194.000 € s'imputant sur le plafond global de 240.022 € fixé par l'assemblée générale  (article L. 225-147 du code de commerce)	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (28 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par <u>incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres</u> - Plafond nominal : 24.000 € . plafond autonome  (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
3 mai 2017 (30 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des <u>bons de souscription d'actions</u> au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales  Plafond : 400.000 BSA  (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de	5 octobre 2018 Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 5 octobre 2018	Le conseil du 28 février 2018, faisant usage de ladite délégation, a décidé l'émission, au prix unitaire de 0,30 euro, de 55.000 BSA au profit d'administrateurs de la Société donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,04 euro au prix de 3,12 euros (prime d'émission incluse).  Le conseil du 22 mars 2018, faisant usage de ladite délégation, a décidé l'émission, au prix unitaire de 0,16 euro, de 50.000 BSA au profit d'un prestataire

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	commerce)		de la Société donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,04 euro au prix de 2,92 euros (prime d'émission incluse).
Assemblée générale à caractère extraordinaire du 5 octobre 2018			
5 octobre 2018 (2 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u> - Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale  (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
5 octobre 2018 (3 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public</u> - Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale  (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
5 octobre 2018 (4 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</u> - Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	<p>plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 du code de commerce)</p>		
<p>5 octobre 2018 (6<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire</u> - Plafond nominal : 151.208 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>	<p>5 avril 2020 (18 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018</p>
<p>5 octobre 2018 (7<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.</u></p> <p>Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>	<p>5 avril 2020 (18 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018</p>
<p>5 octobre 2018 (8<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes répondant à des caractéristiques</u></p>	<p>5 avril 2020 (18 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018</p>

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	<p><u>déterminées.</u></p> <p>Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>		
5 octobre 2018 (9 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation au conseil à l'effet d'<u>augmenter le nombre de titres à émettre</u> en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées</p> <p>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</p>	5 avril 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
5 octobre 2018 (10 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, <u>en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société</u></p> <p>Plafond nominal : 302.416 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</p>	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
5 octobre 2018 (11 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'<u>augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital</u>, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange</p> <p>Plafond nominal : 194.000 € s'imputant sur le plafond global de 302.416 € fixé par l'assemblée générale</p> <p>(article L. 225-147 du code de commerce)</p>	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018
5 octobre 2018 (13 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par <u>incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres</u> - Plafond nominal : 24.000 € . plafond autonome</p> <p>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130)</p>	5 décembre 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2018

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux

	du code de commerce)		
5 octobre 2018 (17 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des <u>bons de souscription d'actions</u> au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</p> <p>Plafond : 400.000 BSA</p> <p>(articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L-225-129-4, L. 225-135, L-225-138 et L. 228-91 et suivants du code de commerce)</p>	5 avril 2020 (18 mois)	<p>Le conseil du 12 novembre 2018, faisant usage de ladite délégation, a décidé l'émission de 40.000 BSA au profit d'un administrateur de la Société, au prix de 0,82€ euros donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,04 euros, au prix de 2,76€ euros.</p>

--ooOoo--

---

Le conseil d'administration

**COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

# Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (Montants en milliers d'euros)

	<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
<b>ACTIFS non-courants</b>				
Immobilisations incorporelles		3	1 838	2 100
Immobilisations corporelles		4	1 985	1 466
Actifs financiers non-courants		5	133	138
<b>Total des actifs non-courants</b>			<b>3 956</b>	<b>3 704</b>
<b>ACTIFS courants</b>				
Stocks et en-cours		6	2 456	1 969
Clients et comptes rattachés		7	1 643	2 034
Autres actifs courants		7	3 019	2 462
Actifs financiers courants		8	64	125
Trésorerie et équivalents de trésorerie		9	8 623	17 453
<b>Total des actifs courants</b>			<b>15 806</b>	<b>24 043</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>19 762</b>	<b>27 747</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		10	1 008	974
Primes liées au capital		10	91 753	87 973
Réserves			(72 072)	(61 896)
Réserves de conversion			74	(61)
Résultat consolidé, part du groupe			(12 785)	(10 245)
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>7 979</b>	<b>16 744</b>
<b>Passifs non-courants</b>				
Dettes à long terme		11	6 457	6 567
Provisions non courantes		12	422	283
<b>Total des passifs non-courants</b>			<b>6 879</b>	<b>6 850</b>
<b>Passifs courants</b>				
Emprunts et dettes financières à court terme		11	600	386
Fournisseurs et comptes rattachés		13	2 087	1 663
Autres passifs courants		13	2 216	2 104
<b>Total des passifs courants</b>			<b>4 904</b>	<b>4 153</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>19 762</b>	<b>27 747</b>

# Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL (Montants en milliers d'euros)

	Note	31/12/18	31/12/17
<b>Produits opérationnels</b>			
Chiffre d'affaires	15	6 760	6 687
Autres revenus	15	1 141	1 144
<b>Total des produits</b>		<b>7 901</b>	<b>7 831</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Coût des produits vendus		(2 058)	(2 129)
<i>Taux de marge brute</i>		70%	68%
Recherche & Développement	18	(4 653)	(4 265)
Ventes & Marketing	18	(9 097)	(7 586)
Frais Généraux	18	(3 953)	(3 350)
Paiement fondé sur des actions	17	(138)	(210)
<b>Total des charges</b>		<b>(19 899)</b>	<b>(17 541)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(11 998)</b>	<b>(9 710)</b>
Produits financiers	19	116	205
Charges financières	19	(902)	(740)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(12 785)</b>	<b>(10 245)</b>
Charge d'impôt	20		
<b>Résultat net</b>		<b>(12 785)</b>	<b>(10 245)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	12	(7)	0
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>		<b>(7)</b>	<b>0</b>
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Ecarts de conversion sur entités étrangères		135	(174)
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>135</b>	<b>(174)</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts</b>		<b>127</b>	<b>(174)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(12 657)</b>	<b>(10 419)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		25 201	21 123
<b>Résultat net par actions (€/action)</b>		<b>(0,51)</b>	<b>(0,49)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)	23	27 222	24 224

**ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants en milliers d'euros)

		Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé, part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/16</b>	<b>800</b>	<b>72 382</b>	<b>(72)</b>	<b>(52 322)</b>	<b>113</b>	<b>(9 744)</b>	<b>11 157</b>
Affectation du résultat					(9 744)		9 744	
Opérations sur le capital		174	15 591					15 765
Paiements fondés sur des actions					210			210
Opérations sur les actions propres				(13)	44			31
Résultat global au	31/12/17				0	(174)	(10 245)	(10 419)
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/17</b>	<b>974</b>	<b>87 973</b>	<b>(84)</b>	<b>(61 812)</b>	<b>(61)</b>	<b>(10 245)</b>	<b>16 744</b>
Affectation du résultat					(10 245)		10 245	
Opérations sur le capital		34	3 780					3 815
Paiements fondés sur des actions					138			138
Opérations sur les actions propres				(135)	74			(61)
Résultat global au	31/12/18				(7)	135	(12 785)	(12 657)
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/18</b>	<b>1 008</b>	<b>91 753</b>	<b>(219)</b>	<b>(71 853)</b>	<b>74</b>	<b>(12 785)</b>	<b>7 979</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants en milliers d'euros)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net consolidé		(12 785)	(10 245)
Élimination des amortissements et provisions		1 130	1 074
Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions	17	138	210
Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement		643	339
<i>Produits et charges liés à l'actualisation des avances remboursables</i>	11/19	67	68
<i>Produits et charges liés à l'actualisation de l'emprunt obligataire</i>	11/19	71	70
<i>Intérêts financiers nets payés</i>	19	481	386
<i>Autres éléments non monétaires</i>		24	(185)
Plus et moins-values de cession		(0)	15
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(10 874)</b>	<b>(8 607)</b>
<b>Variation du BFR lié à l'activité (1)</b>			
<i>Stocks et en-cours</i>		(313)	(255)
<i>Clients et comptes rattachés</i>		433	(25)
<i>Autres actifs courants</i>		(557)	291
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		419	(1 176)
<i>Autres passifs courants</i>		(8)	29
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>(10 900)</b>	<b>(9 743)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3/4	(1 254)	(727)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	2
Variation des prêts et avances consenties		7	(10)
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)</b>		<b>(1 246)</b>	<b>(735)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options, BSA et BSPCE	10	3 804	15 496
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	10	10	0
Rachats et revente des actions d'autocontrôle			31
Intérêts financiers nets payés	19	(357)	(276)
Autres flux liés aux opérations de financement	11	(158)	3 662
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (C)</b>		<b>3 299</b>	<b>18 913</b>
Incidence de la variation des cours des devises (D)		16	(35)
<b>Variation de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>(8 830)</b>	<b>8 401</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>			
Trésorerie d'ouverture	9	17 453	9 053
Trésorerie de clôture	9	8 623	17 453
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(8 830)</b>	<b>8 401</b>

(1) les variations du BFR sont présentées dans les notes relatives aux postes d'actifs et de passifs courants et n'incluent pas les écarts de change résumés en ligne (D)

# Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Méthodes et principes comptables.....	70
Note 2 : Société et périmètre.....	80
Note 3 : Immobilisations incorporelles .....	80
Note 4 : Immobilisations corporelles.....	81
Note 5 : Actifs financiers non-courants.....	82
Note 6 : Stocks et en-cours .....	82
Note 7 : Créances clients et autres actifs courants.....	83
Note 8 : Actifs financiers courants .....	84
Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie.....	84
Note 10 : Capital .....	84
Note 11 : Emprunts et dettes financières.....	86
Note 12 : Provisions non courantes .....	89
Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants .....	91
Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan .....	92
Note 15 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels.....	93
Note 16 : Charges de personnel .....	94
Note 17 : Paiements fondés sur des actions .....	94
Note 18 : Charges externes .....	97
Note 19 : Produits et charges financiers.....	98
Note 20 : Charge d'impôt.....	98
Note 21 : Engagements.....	99
Note 22 : Relations avec les parties liées.....	100
Note 23 : Résultat par action .....	100
Note 24 : Gestion des risques financiers.....	100
Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture .....	102

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Mauna Kea Technologies est une entreprise de conception et de vente de dispositifs médicaux dont la mission est d'éliminer les incertitudes de diagnostic et de traitement et à améliorer le soin des patients, et ce, pour la plus grande variété possible d'indications médicales. En devenant un acteur global du diagnostic cellulaire en temps réel, la société se donne comme objectifs premiers et constants l'amélioration de la qualité de soin apporté au patient et de l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé. Le produit phare de la Société, le Cellvizio, a reçu des accords de commercialisation pour une large gamme d'applications dans plus de 40 pays dont les États-Unis, l'Europe, le Japon, la Chine, le Canada, le Brésil et le Mexique.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Le 13 novembre 2018, la Société signe un avenant à son accord de souscription du 3 février 2017 avec IPF Partners, un fournisseur de solutions alternatives de financement. L'avenant ouvre la possibilité à la Société de souscrire à deux nouvelles tranches de 5 millions d'euros chacune.

La première tranche de 5,0 millions d'euros est disponible jusqu'à fin avril 2019 et une autre tranche de 5,0 millions d'euros disponible jusqu'en septembre 2019, les deux tranches étant soumises à des conditions d'atteinte de niveau chiffre d'affaire prédéfini. Au 31 décembre 2018, la société a rempli les conditions nécessaires pour lever la première tranche.

Les obligations porteraient intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 3 mois + 8,0 %. La première tranche d'obligations est d'une durée de 5 ans, avec différé du capital sur les 15 premiers mois. La deuxième tranche d'obligations est d'une durée de 4 ans, avec un différé du capital sur les 12 premiers mois. L'émission des bons de souscription est assujettie à certaines conditions de performance financière restrictives, incluses dans les termes et conditions du contrat.

### Note 1 : Méthodes et principes comptables

#### 1.1 Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers, notamment dans le cadre de l'évaluation de la charge de paiements fondés sur des actions, sur l'évaluation du crédit impôt recherche ainsi que sur les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur. Ces hypothèses et estimations, qui sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- la situation de trésorerie au 31 décembre 2018 de 8,6 m€ ;
- les perspectives de vente (y compris celles résultant de partenariats signés) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2017 de 1,1 million d'euros en 2019 ;
- l'octroi d'une avance remboursable et d'une subvention PERSEE de 0,6 million d'euros en 2019 ;
- le tirage de la tranche C de la dette d'IPF de 5 millions d'euros en 2019 (cf Note 11).

Dans ce contexte, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2018. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les nouvelles normes, amendements, révisions et interprétations de normes adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 appliqués pour la première fois par la Société sur l'exercice sont les suivants :

- Amendements d'IAS 40: Transferts d'immeubles de placement
- Amendements d'IFRS 2: Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendement à IFRS 4: Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'Assurance
- IFRS 9: Instruments financiers
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRIC 22 : Transactions en devises étrangères

### IFRS 9 – Instruments financiers

#### Principe

La norme IFRS 9 modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers. Elle modifie également la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues.

Le Groupe ne détient pas d'instruments financiers dérivés de couverture. La comptabilisation du prêt IPF obtenu en mars 2017 n'était pas affectée par IFRS 9 étant donné qu'aucun remboursement anticipé n'était prévue à court terme. Au 31/12/2018, la renégociation de l'emprunt obligataire IPF a conduit, sous IFRS 9, à diminuer la dette de 41K€ en contrepartie d'un produit financier.

IFRS 9 modifie également la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues.

#### Conclusion & Résultats

Le Groupe n'a identifié aucun impact significatif dans l'application de ces nouveaux principes sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018. Le Groupe n'a constaté aucun impact significatif sur l'exercice 2018.

### IFRS 15 - « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, qui remplace les normes IAS 18 et IAS 11, est applicable à compter du 1er janvier 2018. La norme IFRS 15 définit comme nouveau principe fondateur une reconnaissance des produits lors du transfert du contrôle au client. La norme IFRS 15 a par ailleurs apporté des précisions sur la désagrégation des contrats en obligations de performance et sur l'évaluation du chiffre d'affaires dans des cas spécifiques.

#### Travaux réalisés par la société :

Les contrats relatifs à la vente d'équipements incluent plusieurs composantes dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La livraison du système,
- L'installation et la mise en service du système,
- La formation des utilisateurs,
- La garantie et la maintenance des systèmes.

Au cours de l'exercice 2018, la société a effectué une analyse de ses principaux contrats.

Chaque contrat testé a été soumis à la méthodologie préconisée par IFRS 15 en 5 étapes clés, afin de déterminer quand comptabiliser le revenu et pour quel montant :

1. Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client
2. Identifier les différentes obligations de performance (OP) prévues au contrat
3. Déterminer le prix de transaction (PT)

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

4. Répartir le PT entre les différentes OP prévues au contrat
5. Comptabiliser le CA lorsqu'une OP est remplie (ou à mesure qu'elle l'est)

L'analyse IFRS 15 a été menée en impliquant les équipes opérationnelles lorsque cela était nécessaire.

### Conclusion & Résultats :

Suite à une analyse complète des évolutions normatives sur l'ensemble de ses activités, le Groupe n'a identifié aucun impact significatif dans l'application de ces nouveaux principes sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018. Le Groupe n'a constaté aucun impact significatif sur l'exercice 2018.

### IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme change de manière significative la comptabilisation et la présentation dans les comptes des contrats de location chez les locataires. Elle est applicable à partir du 1er janvier 2019.

Le principe de cette nouvelle norme est que les locataires comptabiliseront la plupart de leurs contrats de location comme un actif (immobilisation corporelle ou incorporelle) en contrepartie d'une dette financière. Le contrat de location est ainsi présenté comme un achat d'immobilisation à crédit, le principe de retraitement de présentation de la location financement d'IAS 17, est en quelque sorte étendu à la plupart des contrats de location.

### Evaluation de l'impact

L'évaluation de l'impact est en cours par le management. Les principaux contrats concernés seront les deux baux de locations en France pour les bureaux de Mauna Kea SA et aux Etats-Unis pour les bureaux de Mauna Kea Inc.

### Méthode de transition

Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. .

## 1.2 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Au 31 décembre 2018, le groupe détient une seule filiale américaine Mauna Kea Technologies Inc.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

## 1.3 Investissements nets à l'étranger

Conformément à l'IAS21 §15, les gains et pertes de change sur les créances à long terme en US Dollars détenues par la Société sur sa filiale ont été inscrits en capitaux propres. En effet, ces créances sont considérées comme des investissements nets en devises dans des filiales étrangères consolidées compte tenu du caractère non prévisible du règlement de ces créances.

## 1.4 Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

## Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société a comptabilisé jusqu'à la mise au point des premiers prototypes du Cellvizio, l'ensemble de ses dépenses de R&D en charges.

Les dépenses de développement relatives à la mise au point de nouveaux produits ont été inscrites à l'actif dès lors qu'elles répondent aux critères d'IAS 38. Les dépenses de recherche et les dépenses concernant les améliorations de produits existants demeurant en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur 7 ans ou sur 5 ans pour les frais de développement de la seconde génération de Cellvizio correspondant à leur durée d'utilité. Celle-ci est assimilée à la période courant jusqu'à l'obsolescence des produits portés à l'actif.

Aucun frais de développement n'a été activé au titre de l'exercice 2018.

### Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets engagés par Mauna Kea Technologies jusqu'à l'obtention de ces derniers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38 pour ces coûts.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de protection accordée.

### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans.

### 1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les Cellvizio qui sont confiés à des hôpitaux avec lesquels nous avons des accords de partenariat (Centres de référence) et les Cellvizio mis à disposition dans le cadre de contrat de consignment sont comptabilisés en immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions .....	7 ans,
Outillage de recherche et développement .....	2 à 5 ans,
Outillage de production .....	3 à 7 ans,

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Cellvizio confiés à des centres de référence, prêtés ou mis en consignation .....	5 ans,
Matériel de recherche et Installations techniques .....	7 ans,
Matériel et mobilier de bureau .....	5 ans,
Matériel informatique .....	3 ans

1.6 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable paraît incertaine. Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateurs de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de donnée de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient. Une seule unité génératrice de trésorerie a été définie au niveau du Groupe. C'est donc au niveau du Groupe que ce test de perte de valeur a été réalisé.

Cette valeur repose sur la méthode des Cash-Flow actualisés sur une période de 5 ans et en retenant une valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif actualisé avec une croissance de 2%.

Les flux de trésorerie futurs sur la période 2019 à 2023 reposent sur les hypothèses suivantes:

- Un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires décliné par zone géographique et par modèle de distribution (pay-per-use, vente directe de systèmes, vente à des distributeurs)
- Un taux de marge constant tenant compte du coût des produits vendus dépendant de la typologie et de la génération des produits
- Une répartition constante des charges par nature (R&D, Ventes & Marketing et Frais Généraux)
- Des investissements (en ce compris les systèmes mis à disposition dans le cadre du programme pay-per-use aux Etats-Unis)

### 1.7 Actifs Financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent des prêts et créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

#### Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances commerciales, les autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

La société analyse chacune de ses créances commerciales échues afin de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indications objectives de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un avenir proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

### 1.8 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, une perte de valeur correspondante est enregistrée en résultat.

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués au coût standard prenant en compte le coût des matières utilisées, le coût de la main d'œuvre et une quote-part des frais généraux.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

### 1.9 Trésorerie, Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IFRS 9 auxquels ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### 1.10 Capital

Le coût des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles est comptabilisé dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

### 1.11 Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité intra day de l'action Mauna Kea Technologies.

La part du contrat qui est investie en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés de la Société à la clôture de chaque exercice. Le solde espèce du contrat de liquidité est comptabilisé en actifs financiers courants.

### 1.12 Paiements fondés sur des actions

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) attribués à des salariés et/ou dirigeants, sous la forme de « Bons de Souscription d'Actions » (BSA) attribués à des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance non-salariés, sous la forme d'options de souscription d'actions (SO) attribués à des salariés de la filiale Mauna Kea Technologies Inc et sous la forme d'actions de préférence (AP) attribuées gratuitement aux salariés et/ou dirigeants.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, des personnes physiques ou à des entreprises.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées ou actions de performance aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

La détermination de la juste valeur des instruments convertis intègre les conditions d'acquisition des droits comme décrit en Note 17 : Paiements fondés sur des actions. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 17 : Paiements fondés sur des actions.

### 1.13 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

#### Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

#### Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Les seuls passifs identifiés se réfèrent aux avances remboursables et à l'emprunt obligataire IPF.

Conformément aux dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 et aux clarifications apportées à l'automne 2017 par le Comité d'interprétation des IFRS sur le traitement des modifications de dette jugées non décomptabilisantes, le Groupe retraite immédiatement au compte de résultat l'effet des changements des conditions contractuelles d'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est ainsi maintenu sur la maturité résiduelle de la dette.

### 1.14 Avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 11 : Emprunts et dettes financières.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux contractuel si ce dernier est connu ou au taux des obligations assimilables du Trésor à 10 ans (OAT 10 ans).

### 1.15 Provisions

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, et auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

#### Engagement de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

La société fait appel à des actuaires qualifiés pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le coût des services et l'intérêt net sont comptabilisés en résultat opérationnel et les ré-estimations en autres éléments du résultat global.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

#### Provisions pour risque liées à la garantie légale

Le Groupe enregistre une provision liée aux coûts de réparation dans le cadre de la garantie légale accordée lors de la vente d'un système. Cette provision couvre les frais amenés à être engagés dans le cadre du retour d'un système pour réparation.

### 1.16 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants d'imagerie pour le diagnostic médical, la recherche et les services associés. Jusqu'au 31 décembre 2017, le groupe a appliqué la norme IAS 18 – produits des activités ordinaires. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - remplace l'IAS 18.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Le produit des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le produit des activités ordinaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La Société comptabilise des produits lorsque le transfert de biens ou de services promis à un client est réalisé et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'un contrat de consignation, le Cellvizio est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou à l'acte pratiqué par le professionnel de santé dans la mesure où le système reste la propriété de la Société.

### 1.17 Autres revenus

#### Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en autres produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Sinon, la subvention est comptabilisée en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges et dépenses correspondantes.

#### Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La part du crédit d'impôt finançant les dépenses de recherche est comptabilisée en « Autres revenus » au cours de l'exercice auquel se rattachent les dépenses éligibles. La part finançant les dépenses de développement éligibles est portée en déduction des coûts inscrits à l'actif.

### 1.18 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents - de montant significatif - que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

### 1.19 Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus est composé des consommations de matières premières, des frais de main d'œuvre directs, des amortissements, des provisions pour dépréciation des stocks et des frais généraux, liés à la production.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### 1.20 Contrats de location

Le Groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

L'analyse IFRS 16 liée aux contrats de location est en cours au 31 décembre 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### 1.21 Impôts

#### Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

### 1.22 Information sectorielle

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activité distincts. La Société opère sur un seul segment opérationnel : l'endomicroscopie.

### 1.23 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Il s'agit principalement :

- des écarts de conversion EUR/USD de la filiale Mauna Kea Technologies Inc
- de la variation de la provision pour engagements de retraite liée aux changements d'hypothèses actuarielles

### 1.24 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

Valorisation des bons de souscription, options de souscription d'actions et actions de préférence

L'évaluation de la juste valeur des bons, options de souscription d'actions et actions de préférence octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Valorisation du crédit impôt recherche

L'évaluation du produit lié au crédit d'impôt recherche repose sur les modalités détaillées dans la note 1.17 Autres revenus - CIR.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### Valorisation des immobilisations incorporelles

L'évaluation de la valeur d'utilité des actifs incorporels repose sur une hypothèse de croissance des ventes et d'un taux d'actualisation qui reflètent les meilleures estimations du management.

### 1.25 Evénements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture.

### Note 2 : Société et périmètre

Créée en mai 2000, Mauna Kea Technologies SA (« la Société ») développe et commercialise des dispositifs médicaux, notamment des instruments d'optique en imagerie médicale.

Dans le cadre de son développement aux Etats-Unis, la Société a créé Mauna Kea Technologies Inc. le 3 janvier 2005.

Sociétés	31/12/18		31/12/17		Méthode de consolidation
	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	
Mauna Kea Technologies SA (1)	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Mauna Kea Technologies Inc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale

(1) Société mère du Groupe

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice.

### Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les mouvements d'immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
(Montants en milliers d'euros)					
	31/12/16	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/17
Frais de développement	3 623				3 623
Brevets, licences et marques	1 559	29		86	1 674
Logiciels	566	99			664
Brevets, licences et marques en cours	575	57		(86)	546
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>6 324</b>	<b>185</b>			<b>6 508</b>
Amort. / dép. des frais de développement	(2 688)	(448)			(3 135)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(671)	(118)			(789)
Amort. / dép. des logiciels	(400)	(84)			(483)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles</b>	<b>(3 759)</b>	<b>(650)</b>			<b>(4 408)</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>2 565</b>	<b>(465)</b>			<b>2 100</b>

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/17	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/18
Frais de développement	3 623				3 623
Brevets, licences et marques	1 674	17		4	1 695
Logiciels	664	38		210	913
Brevets, licences et marques en cours	546	46		(4)	588
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>6 508</b>	<b>101</b>		<b>210</b>	<b>6 819</b>
Amort. / dép. des frais de développement	(3 135)	(377)			(3 512)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(789)	(122)			(912)
Amort. / dép. des logiciels	(483)	(74)			(558)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles</b>	<b>(4 408)</b>	<b>(573)</b>			<b>(4 981)</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>2 100</b>	<b>(472)</b>		<b>210</b>	<b>1 838</b>

Aucun frais de développement n'a été activé sur l'exercice.

Le poste reclassement des immobilisations incorporelles représente principalement l'activation du PLM (Product Life Management) pour 207 K€.

Les amortissements liés aux frais de développement concernent la seconde génération de Cellvizio et s'élèvent à 377 K€ en 2018 contre 448 k€ en 2017. Ces derniers seront totalement amortis au 31 décembre 2019.

Les brevets en cours font l'objet d'un test de perte de valeur annuel dans le cadre du test de perte de valeur au niveau de l'UGT.

La société teste les effets d'une variation des hypothèses du coût du capital : la variation de +1 et -1 point fait varier respectivement la valorisation de l'UGT de -8% et +9%.

La société teste les effets d'une variation des hypothèses du taux de croissance à l'infini : la variation de +0,5 point et -0,5 point fait varier respectivement la valorisation de l'UGT de +5% et -5%.

La société teste les effets d'une variation des hypothèses du taux d'atteinte du chiffre d'affaires : La sensibilité à -10 points et +10 points fait varier respectivement la valorisation de l'UGT de -4% et +4%.

Aux vues de ces résultats et en sommant l'ensemble des impacts des hypothèses négatives, la société n'a pas constaté de perte de valeur.

### Note 4 : Immobilisations corporelles

Les mouvements d'immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/16	Augmentation	Diminution / Mise au rebut	Ecart de change	Reclassements	31/12/17
Matériel industriel	1 436	260	(69)	(29)	463	2 061
Agencements des constructions	51					51
Autres immobilisations corporelles	1 348	282	(11)	(18)		1 601
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>2 835</b>	<b>542</b>	<b>(80)</b>	<b>(46)</b>	<b>463</b>	<b>3 713</b>
Amort. / dép. du matériel industriel	(1 107)	(125)	49	21	(162)	(1 325)
Amort. / dép. des agencements des constructions	(44)	(5)			(0)	(49)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(785)	(111)	2	14	7	(873)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 937)</b>	<b>(242)</b>	<b>51</b>	<b>35</b>	<b>(154)</b>	<b>(2 248)</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>898</b>	<b>300</b>	<b>(29)</b>	<b>(12)</b>	<b>309</b>	<b>1 466</b>

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/17	Augmentation	Diminution / Mise au rebut	Ecart de change	Reclassements	31/12/18
Matériel industriel	2 061	880		10	162	3 113
Agencements des constructions	51					51
Autres immobilisations corporelles	1 601	273	(1)	8	(382)	1 500
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>3 713</b>	<b>1 153</b>	<b>(1)</b>	<b>18</b>	<b>(220)</b>	<b>4 664</b>
Amort. / dép. du matériel industriel	(1 325)	(298)		(9)		(1 631)
Amort. / dép. des agencements des constructions	(49)	(1)				(50)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(873)	(128)		(6)	9	(998)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations corporelles</b>	<b>(2 248)</b>	<b>(427)</b>		<b>(15)</b>	<b>9</b>	<b>(2 680)</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>1 466</b>	<b>727</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>	<b>(210)</b>	<b>1 985</b>

Sur l'exercice 2018, la Société a constaté une augmentation de 880 K€ qui représentent principalement les systèmes mis à disposition aux Etats Unis dont le business model est « pay per use », facturation à l'utilisation.

L'ensemble des systèmes produits par la société sont tout d'abord comptabilisés en stocks puis reclassés en immobilisations si ces derniers font l'objet de consignment (aux Etats Unis) ou de mise à disposition (en France). Ce reclassement a été effectué suite à l'analyse du management sur la destination finale des systèmes. Ces derniers sont amortis sur la durée de vie résiduelle.

### Note 5 : Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non-courants comprennent uniquement les dépôts de garanties versés dans le cadre des contrats de location simple.

### Note 6 : Stocks et en-cours

Le poste stocks et en-cours s'analyse comme suit :

#### STOCKS ET EN-COURS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Stocks de matières premières	1 041	610
Stocks et en-cours de produits finis	1 552	1 465
<b>Total brut des stocks et en-cours</b>	<b>2 592</b>	<b>2 075</b>
Dép. des stocks de matières premières	(53)	(54)
Dép. des stocks et en-cours de produits finis	(83)	(52)
<b>Total dép. des stocks et en-cours</b>	<b>(136)</b>	<b>(106)</b>
<b>Total net des stocks et en-cours</b>	<b>2 456</b>	<b>1 969</b>

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-Vente puisse s'en servir. Ils sont dépréciés à 80 %.

La part du stock SAV dans la valeur brute représente 6,5% au 31 décembre 2018 et 6,4% au 31 décembre 2017.

**Note 7 : Créances clients et autres actifs courants**

## 7.1 Clients et comptes rattachés

**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Clients et comptes rattachés	3 168	3 215
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(1 525)	(1 181)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 643</b>	<b>2 034</b>

La diminution des créances clients et comptes rattachés en valeur nette s'explique principalement par une provision pour dépréciation complémentaire de 344 K€.

Le montant des créances clients échues non dépréciées au 31 décembre 2018 s'élève à 856 K€ contre 961 K€ au 31 décembre 2017.

La provision pour créances douteuses représente 48% des créances en valeur brute en 2018 contre 37% en 2017. L'augmentation de cette provision s'explique principalement par la dépréciation de certaines créances d'antériorité supérieure à un an.

Ci-dessous l'analyse des créances au 31 décembre 2018 :

**ECHEANCE CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>Montant</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>A plus d'un an</b>
Clients et comptes rattachés	3 168	1 697	1 471
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(1 525)	(345)	(1 181)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 643</b>	<b>1 353</b>	<b>290</b>

## 7.2 Autres actifs courants

Le poste autres actifs courants s'analyse comme suit :

**AUTRES ACTIFS COURANTS**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Personnel et comptes rattachés	9	0
Crédit d'impôt recherche	2 186	1 917
Autres créances fiscales	309	257
Autres créances	193	176
Charges constatées d'avance	323	112
<b>Total brut des autres actifs courants</b>	<b>3 019</b>	<b>2 462</b>
Dép. des autres créances		
<b>Total net des autres actifs courants</b>	<b>3 019</b>	<b>2 462</b>

Les autres créances fiscales sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé pour un total de 214 K€ par rapport à 219 K€ au 31 décembre 2017.

Les autres créances comprennent principalement des acomptes payés aux fournisseurs pour 122 K€ par rapport à 94 K€ au 31 décembre 2017.

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel en 2018 à de l'assurance, des abonnements de services, de la maintenance informatique, des frais de réservation des conférences et des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

L'évolution du crédit d'impôt recherche se présente comme suit :

### EVOLUTION DE LA CREANCE DE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/16	Produit d'exploitation	Paiement reçu	Part activée	31/12/17
Crédit d'impôt recherche	2 029	1 096	(1 208)		1 917

### EVOLUTION DE LA CREANCE DE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/17	Produit d'exploitation	Paiement reçu	Part activée	31/12/18
Crédit d'impôt recherche	1 917	1 097	(828)		2 186

La Société avait demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2016 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. Ce remboursement est intervenu en février 2018 pour sa totalité.

La société a également demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2017. La demande de remboursement est toujours en cours d'étude au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation.

### Note 8 : Actifs financiers courants

Le poste actifs financiers courants correspond au solde espèce du compte titre ouvert dans le cadre du contrat de liquidité de la Société domicilié auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 64 K€ au 31 décembre 2018 contre 125 K€ au 31 décembre 2017.

### Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

#### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Dépôts bancaires à court terme	8 623	17 453
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8 623</b>	<b>17 453</b>

### Note 10 : Capital

#### 10.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme d'un million huit mille cinquante trois euros et cinquante deux centimes (1 008 053,52€). Il est divisé en 25 201 338 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE), options de souscription (SO) octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et actions gratuites de performance (AP).

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2017 :

Nature de l'opération	Capital (K Eur)	Prime Emission (K Eur)	Nb actions composant le Capital social
Au 31 décembre 2017	974	87 973	24 347
Exercice BSA Plan du 1er décembre 2017	34	3 746	850
Exercice SO	0	10	4
Autres	0	25	0
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>1 008</b>	<b>91 753</b>	<b>25 201</b>

La société a également souscrit, en décembre 2017, une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès de Kepler Cheuvreux portant sur un nombre maximum de 2 250 000 actions pouvant être souscrites sur une période maximale de 24 mois.

Au 31 décembre 2018, 2 050 000 actions ont été souscrites via la ligne de financement auprès de Kepler, dont 850 000 actions sur l'exercice 2018. Sur les 2 250 000 BSA souscrites le 1er décembre 2017, 91% ont été utilisés à la clôture de l'exercice.

### 10.2 Bons de souscription, options de souscription d'actions, stock-options et actions de préférence

Depuis sa création, la Société a émis des «Bons de Souscription d'Actions» (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO) et des actions gratuites de performance (AP) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2017 est présentée ci-dessous.

En 2018, la Société a émis un nouveau plan de d'actions gratuites de préférence dont les conditions ont été votées et approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 5 octobre 2018 et de nouveaux plans d'options de souscription d'actions et de BSA.

Type	Date d'Octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/17	Crés	Exercés	Perdus	En cours 31/12/2018	Nb actions potentielles
Options octroyées avant le 1er janvier 2018			3 491 426		854 000 *	1 487 442	1 149 984	2 275 813
SO	28/02/2018	3,12 €		300 000		70 000	230 000	230 000
SO	24/07/2018	2,54 €		80 000			80 000	80 000
SO	19/09/2018	2,86 €		40 000			40 000	40 000
SO	12/11/2018	2,59 €		600 000			600 000	600 000
SO	28/11/2018	2,52 €		35 000			35 000	35 000
BSA	28/02/2018	3,12 €		55 000			55 000	55 000
BSA	22/03/2018	2,92 €		50 000		50 000	0	0
BSA	12/11/2018	2,76 €		40 000			40 000	40 000
AP	10/10/2018			5 700			5 700	570 000
AP	12/11/2018			1 375			1 375	137 500
			<b>3 491 426</b>	<b>1 207 075</b>	<b>854 000</b>	<b>1 607 442</b>	<b>2 237 059</b>	<b>4 063 313</b>

\* Dont 850 000 BSA exercés dans le cadre du financement PACEO mis en place en décembre 2017

Suite au regroupement de 4 actions anciennes pour 1 nouvelle au 25 mai 2011, il faut 4 BSA, BSPCE, ou SO pour souscrire 1 action pour les bons dont la date d'octroi est antérieure à cette date. Pour les bons et options dont la date d'octroi est postérieure, la parité est de 1 bon pour 1 action.

A compter de juillet 2014, la Société ne peut plus émettre de nouveaux plans de BSPCE, car ayant dépassé depuis plus de trois ans le seuil de 150 millions de capitalisation boursière.

Les modalités d'exercices des actions de préférence sont décrites dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2018 en résolutions 14 et 15 ([https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media\\_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf](https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf)).

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### 10.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 5 octobre 2018 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
  - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.
  -

Prix d'achat maximum : 30 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10 % du nombre total d'actions à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Récapitulatif des actions achetées et vendues sur l'exercice :

	2018				Total
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	
Titres achetés	378 387	288 385	222 908	195 498	1 085 178
Prix	3,69	2,90	0,79	2,55	
Montant total (en K€)	1 395	836	177	499	2 908
Titres vendus	368 340	270 072	237 573	188 521	1 064 506
Prix	3,69	2,91	0,71	2,57	
Montant total (en K€)	1 360	785	170	485	2 799

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 38 819 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 2,08 € et valorisées à 2,01 €, soit un résultat négatif latent de 3 K€.

### Note 11 : Emprunts et dettes financières

#### 11.1 Avances BPI (anciennement OSEO)

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 3 416 K€ dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet a pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opératoire de patients atteints de cancer. Les premiers versements de cette avance sont les suivants :

- Premier versement de 454 K€ le 31 mai 2010,
- Deuxième versement de 1 138 K€ le 21 décembre 2011,
- Troisième versement de 685 K€ le 29 mai 2013,

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

- Quatrième versement de 626K€ le 22 décembre 2016,

L'échéance du contrat a été renégociée fin 2016 : la fin de l'étape Clé 4 a été repoussée en 2018. La Société est actuellement en cours de renégociation de la durée de l'étape Clé 4. L'accord avec OSEO prévoit encore un dernier versement pour un montant de 512 K€ qui devrait être reçu en 2019 suite au franchissement de l'étape Clé 4.

Selon le contrat initial, la Société est tenue de rembourser à OSEO la somme de 3 996 K€ incluant des intérêts calculés au taux de 2,45 % dès l'atteinte d'un montant de chiffre d'affaires cumulé de 2 500 K€. Ce montant sera réactualisé eu égard aux montants réellement perçus.

Le Contrat Cadre régissant le projet PERSEE (OSEO/BPI) prévoit dans son article 2.13 des remboursements anticipés de deux natures :

1/ Un remboursement de plein droit et immédiat en cas de liquidation judiciaire, cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable.

2/ Un remboursement de plein droit et à la seule initiative d'Oseo en cas de :

- inobservation par la Société de l'une quelconque de ses obligations telles que mentionnées dans le contrat,
- situation non régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales,
- déclarations inexactes ou mensongères.

### 11.2 Avances COFACE

Mauna Kea Technologies a reçu des avances remboursables de la COFACE pour son développement en Amérique du Nord, ne portant pas intérêt, selon les modalités suivantes :

- Premier versement de 212 K€ le 29 février 2008,
- Deuxième versement de 652 K€ le 23 décembre 2008,
- Troisième versement de 560 K€ le 26 janvier 2010,
- Quatrième versement de 280 K€ le 27 décembre 2010.

Le remboursement s'effectue au moyen de versements déterminés en fonction du chiffre d'affaires, réalisé en Amérique du Nord, de l'exploitation des produits ou services issus du projet selon les modalités suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services,
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens.

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

De 2011 à 2017, la Société a effectué des remboursements à la COFACE pour un montant total de 1.240 K€. Sur la base des dernières prévisions commerciales, la Société a remboursé en juin 2017, 254K€ des 408 K€ restants à payer dans le cadre de l'avance octroyée pour la prospection commerciale aux Etats-Unis. Le solde de 154K€ a été remboursé en totalité courant l'exercice 2018.

#### EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/16	Encaissement	Remboursement	Autres mouvements	31/12/17
OSEO Financement	2 635			65	2 699
COFACE	404		(254)	4	154
<b>Total des avances remboursables</b>	<b>3 038</b>		<b>(254)</b>	<b>68</b>	<b>2 853</b>
	31/12/17	Encaissement	Remboursement	Autres mouvements	31/12/18
OSEO Financement	2 699			67	2 766
COFACE	154		(154)	0	0
<b>Total des avances remboursables</b>	<b>2 853</b>		<b>(154)</b>	<b>67</b>	<b>2 766</b>

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### 11.3 Dettes à court terme

Les dettes à court terme s'analyse comme suit :

<b>DETTES A COURT TERME</b>							
(Montants en milliers d'euros)							
	31/12/16	Encaissement	Rembours.	Intérêts capitalisés	Reclassement	Autres	31/12/17
COFACE	404		(254)			4	154
Emprunts Obligataires					232		232
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>404</b>		<b>(254)</b>		<b>232</b>	<b>4</b>	<b>386</b>

<b>DETTES A COURT TERME</b>							
(Montants en milliers d'euros)							
	31/12/17	Encaissement	Rembours.	Intérêts capitalisés	Reclassement	Autres	31/12/18
COFACE	154		(154)				
Emprunts Obligataires	232				368		600
Autres							
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>386</b>		<b>(154)</b>		<b>368</b>		<b>600</b>

La dette à court terme correspond au remboursement de l'emprunt IPF dont la première échéance doit intervenir à la fin du premier semestre 2019.

### 11.4 Dettes à long terme

La Société a contracté un financement non-dilutif de 7,0 M€ auprès d'IPF Partners, un fonds spécialisé de financement alternatif pour les sociétés européennes de croissance du secteur Santé.

Ce financement est composé de deux tranches d'obligations: la première d'un montant de 4,0 M€ a été émise en février 2017 ; la seconde portant sur les 3,0 M€ restants sera disponible au cours des 12 mois suivants, sous conditions d'atteintes d'objectifs préétablis. A ce jour, la Société n'a pas eu recours à cette seconde tranche.

Cette dette est constituée de 4 000 000 d'obligations assorties de sûretés pour une valeur totale de 4,0 M€. Le taux d'intérêt annuel sur ces obligations est fixé à l'EURIBOR 3 mois + 8,5%. La durée de la première tranche est fixée à 5,5 années (dont 24 mois sans remboursement de capital).

En novembre 2018, la Société avait signé l'avenant au contrat existant, qui inclut deux tranches supplémentaires de dettes, dont une première tranche de 5,0 millions d'euros disponible jusqu'à fin avril 2019, et une autre tranche de 5,0 millions d'euros disponible jusqu'en septembre 2019, les deux tranches étant soumises à des conditions d'atteinte de niveau chiffre d'affaire prédéfini. Au 31 décembre 2018, la société a rempli les conditions nécessaires pour lever la première tranche.

Au 31/12/2018, la renégociation de l'emprunt obligataire IPF a conduit, sous IFRS 9, à diminuer la dette de 41K€ en contrepartie d'un produit financier.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 3 mois + 8,0 %. La première tranche d'obligations est d'une durée de 5 ans, avec différé du capital sur les 15 premiers mois. La deuxième tranche d'obligations est d'une durée de 4 ans, avec un différé du capital sur les 12 premiers mois. L'émission des obligations est assujettie à certaines conditions de performance financière restrictives, incluses dans les termes et conditions du contrat.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Les dettes à long terme s'analysent comme suit :

<b>DETTES A LONG TERME</b> (Montants en milliers d'euros)							
	<u>31/12/16</u>	<u>Encaissement</u>	<u>Remboursement</u>	<u>Intérêts capitalisés</u>	<u>Reclassements</u>	<u>Autres</u>	<u>31/12/17</u>
Dépôts et cautionnements reçus		16					16
Comptes courants d'associés	5						5
Avances conditionnées OSEO-Financement	2 635					64	2 699
Emission titres part. et avances de l'état		3 900		110	(232)	70	3 818
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>2 640</b>	<b>3 916</b>		<b>110</b>	<b>(232)</b>	<b>134</b>	<b>7 225</b>

	<u>31/12/17</u>	<u>Encaissement</u>	<u>Remboursement</u>	<u>Intérêts capitalisés</u>	<u>Reclassements</u>	<u>Autres</u>	<u>31/12/18</u>
Dépôts et cautionnements reçus	16		(4)				11
Comptes courants d'associés	5						5
Avances conditionnées OSEO-Financement	2 699					67	2 766
Intérêts courus sur emprunts	3 848			124	(368)	71	3 674
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>7 225</b>		<b>(4)</b>	<b>124</b>	<b>(368)</b>	<b>138</b>	<b>6 457</b>

Les variations « Autres » concernent l'actualisation des avances conditionnées à long terme ainsi que les frais de mis en place de l'emprunt.

### 11.5 Couvertures des flux de trésorerie

Le Groupe n'a pas d'instrument financier dérivé.

### 11.6 Maturité des dettes

La maturité des dettes au 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

	<b>MATURITE DES DETTES</b> (Montants en milliers d'euros)			
	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à trois ans</u>	<u>De trois à cinq ans</u>
Dettes à long terme	6 457		16	6 440
Emprunts et dettes financières à court terme	600	600		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 087	2 087		
Autres passifs courants	2 195	2 195		
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>11 339</b>	<b>4 883</b>	<b>16</b>	<b>6 440</b>

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme relative aux avances remboursables est déterminée selon les estimations de remboursement prévues au 31 décembre 2018

### Note 12 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'analysent comme suit :

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### PROVISIONS NON COURANTES (Montants en milliers d'euros)

	31/12/16	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/17
Engagements de retraite	155	37	(9)		(0)	183
Autres provisions pour risques	91		(63)			28
Provision pour mise à jour logiciel	15					15
Autres provisions pour charges		58				58
<b>Total des provisions non</b>	<b>261</b>	<b>95</b>	<b>(72)</b>		<b>(0)</b>	<b>283</b>

### PROVISIONS NON COURANTES (Montants en milliers d'euros)

	31/12/17	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/18
Engagements de retraite	183	16	(26)		7	180
Provisions pour litiges	28	57				85
Provision pour mise à jour logiciel	15					15
Autres provisions pour charges	58	84				142
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>283</b>	<b>158</b>	<b>(26)</b>		<b>7</b>	<b>422</b>

#### 12.1 Engagement indemnités de départ en retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

#### ENGAGEMENT RETRAITE

	31/12/18	31/12/17
% charges sociales	48%	48%
Augmentation des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	1,97%	1,70%

- Age de départ : 65 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,
- Table de mortalité : INSEE 2015
- Convention collective : métallurgie,
- Turn-over : important et dégressif en fonction de l'âge.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite. Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Les taux d'actualisation proviennent des références iBoxx Corporate AA10+ ajusté en fonction de la durée du plan de la Société estimée à 23 ans.

#### 12.2 Provision pour litiges prud'homaux

Au 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une provision complémentaire de 57 K€ portant sur un litige prud'homal né en 2014. Aucun nouveau litige prud'homal n'a été constaté.

#### 12.3 Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour mise à jour logiciel ont été comptabilisées pour couvrir les frais de mise à jour d'une version 1.0 vers une version 1.5 des produits Cellvizio.

La provision pour déchet d'équipement électronique est devenue sans objet et a été reprise en totalité. La société sous-traite directement auprès d'un prestataire le recyclage de ces déchets.

Les « Autres provisions pour charges » correspondent à la provision pour risque de réparation des systèmes vendus dont la garantie légale de un an est accordée lors de la vente d'un Cellvizio.

**Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants**

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les fournisseurs et comptes rattachés et les autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de chaque exercice en question.

## 13.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

**FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>2 087</u>	<u>1 663</u>

L'augmentation des dettes fournisseurs de 424 K€ s'explique principalement par le décalage dans la comptabilisation des charges 2019 sur 2018.

## 13.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

**AUTRES PASSIFS COURANTS**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Dettes fiscales	107	106
Dettes sociales	1 554	1 438
Produits constatés d'avance	<u>555</u>	<u>560</u>
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b><u>2 216</u></b>	<b><u>2 104</u></b>

Les dettes fiscales concernent principalement les taxes assises sur les salaires, sur le chiffre d'affaires et sur la valeur ajoutée.

Les dettes sociales sont essentiellement relatives aux provisions pour congés payés, aux provisions des primes et commissions et aux sommes dues aux organismes sociaux.

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à la part des prestations de formation et d'installation du matériel différée au titre d'IFRS 15.

## Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU  
BILAN ET EFFET RESULTAT

(Montants en milliers d'euros)

Au 31 Décembre 2018	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dette au coût amorti
<b>Actif</b>					
Actifs financiers non-courants	133			133	
Clients et comptes rattachés	1 643			1 643	
Autres actifs courants (2)	3 019			3 019	
Actifs financiers courants (1)	64			64	
Trésorerie	8 623	8 623			
<b>Total actif</b>	<b>13 483</b>	<b>8 623</b>		<b>4 859</b>	
<b>Passif</b>					
Dettes à long terme	6 457				6 457
Emprunts et dettes financières à court terme	600				600
Fournisseurs et comptes rattachés	2 087				2 087
Autres passifs courants (2)	2 216				2 216
<b>Total passif</b>	<b>11 361</b>				<b>11 361</b>

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU  
BILAN ET EFFET RESULTAT

(Montants en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2017	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dette au coût amorti
<b>Actif</b>					
Actifs financiers non-courants	138			138	
Clients et comptes rattachés	2 034			2 034	
Autres actifs courants (2)	2 256			2 256	
Actifs financiers courants (1)	125			125	
Trésorerie	17 453	17 453			
<b>Total actif</b>	<b>22 007</b>	<b>17 453</b>		<b>4 553</b>	
<b>Passif</b>					
Dettes à long terme	6 799				6 799
Emprunts et dettes financières à court terme	154				154
Fournisseurs et comptes rattachés	1 663				1 663
Autres passifs courants (2)	1 544				1 544
<b>Total passif</b>	<b>10 160</b>				<b>10 160</b>

(1) L'évaluation de ces actifs financiers à la juste valeur par résultat se réfère à un marché actif (catégorie de niveau 1 selon IFRS 7).

(2) Les avances et acomptes versés et reçus ne donnant pas lieu à remboursement en trésorerie et les produits et charges constatés d'avances qui ne répondent pas à la définition d'un passif financier n'ont pas été repris.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### Note 15 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

#### CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Chiffre d'affaires	6 760	6 687
Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôt	1 141	1 144
<b>Total des produits</b>	<b>7 901</b>	<b>7 831</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de la vente des produits Cellvizio® et accessoires (sondes, softwares, etc.) ainsi que de prestations de services.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé sur la ligne Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôt.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Total ventes "équipements"	2 683	3 101
Total ventes "consommables" (sondes)	2 812	2 397
Total chiffre d'affaires "services"	1 265	1 188
<b>Total du chiffre d'affaires par nature</b>	<b>6 760</b>	<b>6 687</b>

Le chiffre d'affaires par secteur géographique au 31 décembre 2018 se présente de la manière suivante :

#### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)	1 544	1 282
<i>dont France</i>	335	499
Amérique	3 618	3 453
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	3 263	3 092
Asie	1 599	1 952
<i>dont Chine</i>	1 290	877
<i>dont Japon</i>	62	331
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>6 760</b>	<b>6 687</b>

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou, en cas de prestations de services, en fonction de la localisation du siège social du client.

Au 31 décembre 2018, un distributeur de la zone APAC représentait plus de 17,73 % du chiffre d'affaires.

**Note 16 : Charges de personnel**

Le Groupe employait 100 personnes au 31 décembre 2018 contre 90 personnes au 31 décembre 2017.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

**CHARGES DU PERSONNEL**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Frais de personnel	10 345	8 874
Variation nette des engagements de retraite	(10)	28
Paieement fondé sur des actions	138	210
<b>Total charges du personnel</b>	<b>10 474</b>	<b>9 113</b>

Les frais de personnel sont en hausse de 1 471 K€ correspondant principalement aux recrutements d'une équipe de vendeurs aux Etats-Unis et à l'internalisation de certaines prestations sous-traitées précédemment en externe.

**Note 17 : Paiements fondés sur des actions**

Les paiements fondés sur des actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE/SO) et actions de préférence attribués à des employés, à des prestataires de services et aux membres du conseil d'administration.

Ils ont été enregistrés en charge à partir de l'exercice d'attribution sachant que les modalités d'exercice des BSPCE et des SO sont les suivantes pour les plans attribués avant 2017 :

- 25 % des BSPCE/SO pourront être exercés à compter de la première date anniversaire de leur attribution ;
- 25 % des BSPCE/SO pourront être exercés à compter de la seconde date anniversaire de leur attribution ;
- 25 % des BSPCE/SO pourront être exercés à compter de la troisième date anniversaire de leur attribution ;
- Le solde restant, soit 25 % des BSPCE/SO, pourra être exercé à compter de la quatrième date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les dix ans de leur émission ou sept ans pour les SO octroyés avant 2011, étant précisé que les BSPCE/SO qui n'auraient pas encore été exercés à l'expiration de cette période de dix ans seraient caducs de plein droits.

Les modalités d'exercice des SO sont les suivantes pour les plans attribués en 2017 :

- à hauteur de 20 % des Options à l'expiration de la première année écoulée à compter de la première date anniversaire de leur attribution ; et
- à hauteur de 40 % des Options à l'expiration de la seconde année écoulée à compter de la seconde date anniversaire de leur attribution ; et
- à hauteur de 20 % des Options à l'expiration de la troisième et de la quatrième écoulée à compter de leur attribution, et
- au plus tard dans les dix (10) ans de leur attribution, étant précisé que les Options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de dix (10) années seraient caduques de plein droit,

Les modalités d'exercice des BSA attribués sont les suivantes :

- 33,3 % des BSA pourront être exercés à compter de la première date anniversaire de leur attribution ;
  - 33,3 % des BSA pourront être exercés à compter de la seconde date anniversaire de leur attribution ;
- Le solde restant, soit 33,3 % des BSA, pourra être exercé à compter de la troisième date anniversaire de leur attribution ;
- Au plus tard dans les dix ans de leur émission, étant précisé que les BSA qui n'auraient pas encore été exercés à l'expiration de cette période de dix ans seraient caducs de plein droits.

En ce qui concerne les actions de préférence, les modalités d'exercice sont décrites dans le procès verbal d'assemblée générale mixte extraordinaire du 5 octobre 2018 en résolutions 14 et 15 ([https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media\\_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf](https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf)).

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Les Actions de Préférence 2018 définitivement acquises à leurs bénéficiaires à la Date d'Acquisition seront convertibles en actions ordinaires nouvelles ou existantes au choix de la Société (les « Actions Ordinaires »), à la demande de chaque bénéficiaire en ce qui le concerne, à tout moment à compter du deuxième anniversaire de la Date d'Acquisition et au plus tard le cinquième anniversaire de la Date d'Acquisition (la « Période de Conversion »), sauf disposition contraire du plan d'attribution des Actions de Préférence 2018 ou décision contraire du conseil d'administration notifiée à chaque porteur d'Actions de Préférence 2018, selon les modalités suivantes :

a. en cas de Départ entre la Date d'Acquisition (incluse) et le premier anniversaire de la Date d'Acquisition (exclu), chaque Action de Préférence sera convertible en vingt Actions Ordinaires.

b. en cas de Départ entre le premier anniversaire de la Date d'Acquisition (inclus) et le second anniversaire de la Date d'Acquisition (exclu), chaque Action de Préférence sera convertible en trente-trois Actions Ordinaires.

c. En cas de Départ entre le second anniversaire (inclus) et le troisième anniversaire (exclu) de la Date d'Acquisition, le ratio de conversion sera déterminé ainsi qu'il suit :

(i) si le Cours de Référence 1 est strictement inférieur au Cours Plancher, chaque Action de Préférence sera convertible en trente-trois Actions Ordinaires ;

(ii) si le Cours de Référence 1 est strictement supérieur au Cours Intermédiaire, chaque Action de Préférence sera convertible en soixante-six Actions Ordinaires ;

(iii) si le Cours de Référence 1 est compris entre le Cours Plancher (inclus) et le Cours Intermédiaire (inclus), le nombre d'Actions Ordinaires auxquelles donnera droit chaque Action de Préférence sera égal à :

$$33 + 33 \times \frac{\text{Cours de Référence 1} - \text{Cours Plancher}}{\text{Cours Intermédiaire} - \text{Cours Plancher}}$$

où :

- le terme « Cours Plancher » signifie 1,75 fois le Cours d'Attribution ;

- le terme « Cours d'Attribution » signifie la moyenne des cours de clôture constatés sur Euronext ou toute autre place de cotation principale de l'action Mauna Kea Technologies au cours des 60 séances de bourse précédant la date d'attribution des Actions de Préférence 2018 concernées (la « Date d'Attribution ») ;

- le terme « Cours Intermédiaire » signifie 2,5 fois le Cours d'Attribution ; et

- le terme « Cours de Référence 1 » signifie la plus haute moyenne des cours de clôture de l'action sur Euronext ou toute autre place de cotation principale de l'action Mauna Kea Technologies sur une période de 60 séances de bourse consécutives, calculée à tout moment depuis la Date d'Acquisition et jusqu'au second anniversaire de la Date d'Acquisition.

d. en cas de Départ à l'issue de la Période de Conservation, le nombre d'Actions Ordinaires auxquelles donnera droit chaque Action de Préférence sera égale à la somme :

(x) du nombre d'Actions Ordinaires déterminé conformément aux dispositions du paragraphe 3.c) ci-dessus comme si le Départ du bénéficiaire était intervenu entre le second et le troisième anniversaire de la Date d'Acquisition, et ;

(y) du nombre d'Actions Ordinaires suivant :

(i) si le Cours de Référence 2 est strictement inférieur au Cours Plancher : zéro ;

(ii) si le Cours de Référence 2 est strictement supérieur au Cours Plafond : la différence entre cent Actions Ordinaires et le nombre d'Actions Ordinaires déterminé en (x) (de telle sorte que la somme de (x) et (y) soit égale à 100) ;

(iii) si le Cours de Référence 2 est compris entre le Cours Plancher (inclus) et le Cours Plafond (inclus) : la différence, si elle est positive, entre :

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

$33 + 67 \times \frac{\text{Cours de Référence 2} - \text{Cours Plancher}}{\text{Cours plafond} - \text{Cour Plancher}}$  ; et

- le nombre d'Actions Ordinaires déterminée en (x).

où :

- le terme « Cours Plancher » signifie 2,45 fois le Cours d'Attribution ;
- le terme « Cours Plafond » signifie 3,5 fois le Cours d'Attribution ; et
- le terme « Cours de Référence 2 » signifie la plus haute moyenne des cours de clôture de l'action sur Euronext ou toute autre place de cotation principale de l'action Mauna Kea Technologies sur une période de 60 séances de bourse consécutives, calculée à tout moment depuis la Date du premier anniversaire de la date d'acquisition et jusqu'au 3ème anniversaire de la Date d'Acquisition.

Il est précisé que ce ratio sera ajusté pour tenir compte des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et des bénéficiaires d'Actions de Préférence, conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables.

Les Actions de Préférence ne pourront être converties que pendant une période de cinq années et six mois à compter de la date d'échéance de la Période de Conservation (la « Période de Conversion »).

Le détail de l'ensemble des paiements en actions est présenté dans la table ci-dessous :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	Date d'expiration	Nombre de bons attribués	Annulés	Exercés	Bons en circulation au 31/12/2018	Equivalent actions des bons en circulation au 31/12/2018	Equivalents actions des bons exercés au 31/12/2018
SO 2008	02/06/2008	1	02/06/2018	670 000	481 408	188 592	0	0	0
BCE-A	04/08/2008	1	05/08/2018	500 000	500 000	0	0	0	0
BSPCE 6	04/08/2008	1	04/08/2018	1 225 000	892 508	332 492	0	0	0
BSPCE 6	08/12/2008	1	08/12/2018	35 000	35 000	0	0	0	0
BSPCE 6	24/11/2009	1	24/11/2019	637 500	396 256	154 992	86 252	21 563	21 563
SO 2008	01/03/2010	1	01/03/2020	250 000	100 000	10 000	140 000	35 000	35 000
SO 2010	31/01/2011	1	31/01/2021	245 000	128 752	56 248	60 000	15 000	15 000
BSPCE 2010	15/02/2011	1	15/02/2021	915 000	506 752	318 248	90 000	22 500	22 500
BSPCE 2010	01/03/2011	1	01/03/2021	200 000	0	150 000	50 000	12 500	12 500
BSPCE 2011	05/12/2011	13	01/03/2021	129 500	117 000	0	12 500	12 500	12 500
BSPCE 2012	04/12/2012	10,79	04/12/2022	239 500	204 625	625	34 250	34 250	34 250
SO 2012	04/12/2012	10,79	04/12/2022	161 000	161 000	0	0	0	0
BSPCE 2013	07/05/2013	10,28	07/05/2023	63 000	36 000	0	27 000	27 000	27 000
SO 2014	12/02/2014	10,56	12/02/2024	10 000	10 000	0	0	0	0
BSPCE 2014	12/02/2014	10,56	12/02/2024	281 000	125 000	0	156 000	156 000	156 000
BSA 2014	01/09/2014	6,12	01/09/2024	160 000	60 000	0	100 000	100 000	100 000
SO 02 2016	02/02/2016	2,54	02/02/2026	96 000	72 000	10 500	13 500	13 500	6 000
SO 07 2016	26/07/2016	1,6	26/07/2026	80 000	0	10 000	70 000	70 000	40 000
BSA 07 2016	26/07/2016	1,68	26/07/2026	115 000	25 000	0	90 000	90 000	60 000
AP 07 2016	26/07/2016	*	NA	7 765	1 850	0	5 915	591 500	0
AP 11 2016	15/11/2016	*	NA	570	350	0	220	22 000	0
SO 03 2017	21/03/2017	2,92	21/03/2027	60 000	0	0	60 000	60 000	15 000
SO 07 2017	19/07/2017	2,34	19/07/2027	154 000	104 000	0	50 000	50 000	10 000
SO 02 2018	28/02/2018	3,12	28/02/2028	300 000	70 000	0	230 000	230 000	0
SO 07 2018	24/07/2018	2,54	24/07/2028	80 000	0	0	80 000	80 000	0
SO 09 2018	19/09/2018	2,86	19/09/2028	40 000	0	0	40 000	40 000	0
SO 11 2018	12/11/2018	2,59	12/11/2028	600 000	0	0	600 000	600 000	0
SO 11 2018	28/11/2018	2,52	28/11/2028	35 000	0	0	35 000	35 000	0
BSA 02 2018	28/02/2018	3,12	28/02/2028	55 000	0	0	55 000	55 000	0
BSA 03 2018	22/03/2018	2,92	22/03/2028	50 000	50 000	0	0	0	0
BSA 11 2018	12/11/2018	2,76	12/11/2028	40 000	0	0	40 000	40 000	0
AP 10 2017	17/10/2017	*	NA	2 340	1 990	0	350	35 000	0
AP 10 2018	10/10/2018	*	NA	5 700	0	0	5 700	570 000	0
AP 11 2018	12/11/2018	*	NA	1 375	0	0	1 375	137 500	0
				<b>7 444 250</b>	<b>4 079 491</b>	<b>1 231 697</b>	<b>2 133 062</b>	<b>3 155 813</b>	<b>567 313</b>

Les principales autres hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts de l'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Turnover : 15 %,

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

- Volatilité : 60 % pour les BSA, BSPCE et SO octroyés jusqu'au 31 décembre 2011, 35% pour les BSPCE et SO octroyés en 2012, 34% pour les BSPCE et SO octroyés en 2013, 32% et 33% pour les plans octroyés en 2014, 33% en 2015 et 29,99% en 2016, 55% en 2017 et 59% en 2018.

À partir de 2012, la volatilité retenue correspond à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées du secteur d'activité dans lequel opère la Société et/ou ayant une capitalisation boursière et des volumes de titres échangés comparables à ceux de la Société. Les sociétés cotées dont les titres étaient négociés pour un montant inférieur à 1 € ont été exclues du panel.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisés pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

La charge des paiements fondés sur des actions de la période s'analyse de la façon suivante :

### DETAIL DU RETRAITEMENT DES PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Paiements fondés sur des actions (charge de l'exercice)	138	210
	<b>138</b>	<b>210</b>

### Note 18 : Charges externes

#### 18.1 Département Recherche & Développement

##### RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Achats consommés	59	70
Charges de personnel	2 525	2 453
Charges externes	1 417	1 134
Impôts et taxes	36	34
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	612	553
Autres	3	21
<b>Total Recherche &amp; Développement</b>	<b>4 653</b>	<b>4 265</b>

#### 18.2 Département Ventes & Marketing

##### VENTES & MARKETING

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Achats consommés	(24)	78
Charges de personnel	5 416	4 474
Charges externes	2 839	2 515
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	814	502
Autres	52	17
<b>Total Ventes &amp; Marketing</b>	<b>9 097</b>	<b>7 586</b>

Cette augmentation est liée à la hausse des effectifs de vente aux Etats-Unis.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### 18.3 Département Frais Généraux

#### FRAIS GENERAUX

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Achats consommés	52	46
Charges de personnel	1 828	1 411
Charges externes	1 819	1 533
Impôts et taxes	108	81
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	136	156
Autres	7	122
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>3 953</b>	<b>3 350</b>

Au 31 décembre 2018, la hausse des frais généraux relatif aux charges de personnel s'explique principalement par l'internalisation de certaines prestations sous-traitées précédemment en externe., ainsi que par l'évolution de l'équipe managériale.

#### Note 19 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

#### PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change	112	172
Revenus des équivalents de trésorerie	3	33
Produits d'actualisation	2	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>116</b>	<b>205</b>
Pertes de change	(281)	(183)
Charges d'intérêts	(481)	(418)
Autres charges financières	(3)	0
Charges d'actualisation	(138)	(138)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(902)</b>	<b>(739)</b>
<b>Total des produits et charges financiers</b>	<b>(786)</b>	<b>(534)</b>

Les charges d'intérêts de 481 K€ correspond aux intérêts relatif à l'emprunt IPF contracté en février 2017.

#### Note 20 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, le Groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 78 356 K€ et reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 38 369 K€, soit un total de 116 725 K€ au 31 décembre 2018. La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 1 : Principes comptables.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33 %. Par convention, le taux d'impôt différé retenu est 34,43 %.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### PREUVE D'IMPOT (Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Résultat net des sociétés intégrées	(12 785)	(10 245)
Charge d'impôt		
<b>Résultat avant impôt des entreprises intégrées</b>	<b>(12 785)</b>	<b>(10 245)</b>
<b>Charge d'impôt théorique 34,43%</b>	<b>(4 402)</b>	<b>(3 527)</b>
Autres charges non déductibles et produits non imposables	24	4
Différence de taux d'impôt	(18)	(14)
Limitation d'impôts différés actifs non activés	4 396	3 538
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b></b>	<b></b>
* Retraité de l'impact IFRIC 21		

### Note 21 : Engagements

Obligations au titre des contrats de location simple

Les locaux utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Siège social à Paris : situé au 9 rue d'Enghien (75010) sur 6 étages de l'immeuble dont la superficie totale est d'environ 1 133 m<sup>2</sup> (sous-sol compris). La Société dispose de six baux distincts contractés avec la SCI Enghien 9 qui en est le propriétaire dont deux sont sous-loués.

- Les locaux aux Etats-Unis :

Un nouveau bail a été signé le 16/12/2016 avec la société Geros LLC pour la location des bureaux au 24 Denby Raod, ALLSTON, MA 02134. Ce bail prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, la Société a conclu des baux mobiliers relatifs à des véhicules et matériel de bureau.

Les engagements fermes et inconditionnels au titre des contrats de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

#### OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (Montants en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
Part à - 1 an	204	205
Part 1 à 5 ans	591	674
Part à + 5 an	16	115
<b>Total Engagement location simple</b>	<b>811</b>	<b>994</b>

Obligations au titre d'autres contrats

La Société sous-traite auprès de fournisseurs la fabrication de certains sous-ensembles nécessaires à la fabrication de ses produits. Afin de sécuriser ses opérations, elle s'est engagée à acheter une certaine quantité de sous-ensembles auprès de certains fournisseurs conformément au tableau ci-dessous :

**OBLIGATIONS AU TITRE  
D'AUTRES CONTRATS**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
Part à - 1 an	1 133	2 518
Part 1 à 5 ans	172	85
<b>Total Engagement fournisseurs</b>	<b>1 305</b>	<b>2 603</b>

Les autres obligations de la Société n'ont pas évolué de façon significative sur l'année écoulée.

**Note 22 : Relations avec les parties liées**

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres de la direction générales et autres parties liées de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

**RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

(Montants en milliers d'euros)

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Salaires et traitements Direction Générale	281	266
Paievements fondés sur des actions Direction Générale	97	0
Engagements de retraite Direction Générale	2	4
Jetons de présence Mandataires Sociaux	233	227
Paievements fondés sur des actions Mandataires Sociaux	29	0

**Note 23 : Résultat par action**

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

**RESULTAT PAR ACTION**

	<b>31/12/18</b>	<b>31/12/17</b>
<b>Résultat net (en K€)</b>	<b>(12 785)</b>	<b>(10 245)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	25 201	21 123
<b>Résultat net par action (en €)</b>	<b>(0,51)</b>	<b>(0,49)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)	27 222	24 224

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

**Note 24 : Gestion des risques financiers**

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

### Risque de change

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change significatif sont l'US dollar.

La filiale Mauna Kea Technologies Inc, établie dans l'Etat de Massachussets, a pour objet la distribution et la commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis. Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place 3 conventions :

- une convention de trésorerie pour un compte courant en USD ;
- un accord de distribution ;
- un contrat de services (Management fees).

Le principal risque de change auquel est confronté le Groupe concerne l'évolution de la parité Euro/USD. En effet, le Groupe commercialise ses produits et services aux Etats-Unis via sa filiale Mauna Kea Technologies Inc où l'ensemble des produits et charges - y compris l'achat de Cellvizio et sondes auprès de Mauna Kea Technologies SA- est libellé en US dollar, monnaie fonctionnelle de la filiale. Le Groupe est ainsi exposé à la variation du taux de change EUR/USD, par l'intermédiaire de cette filiale.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- Une variation de la parité EUR/USD de +10% générerait une amélioration du résultat de 342 K€ au 31 décembre 2018 ;
- Une variation de la parité EUR/USD de -10% générerait une dégradation du résultat de (418) K€ au 31 décembre 2018.

### Risque de liquidité

Cf. Note 1.9 : Trésorerie, Equivalents de trésorerie

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la dette contractée auprès d'IPF Partners, constituée de 4 000 000 d'obligations. Cette dette est soumise au taux d'intérêt annuel fixé à l'EURIBOR 3 mois + 8,5%. La durée est fixée à 5,5 années (dont 24 mois sans remboursement de capital).

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient aucun titre de placement, dont les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Les avances remboursables de BPI/OSEO consenties au taux de 2,45% d'un montant global non actualisé de 2 904 K€ détaillé en Note 11 : Emprunts et dettes financières, ne sont pas soumises au risque de taux.

### Risque de crédit

Selon l'expérience de la Société, le versement de certains financements publics de dépenses de recherche est soumis à un risque de crédit.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent seulement les disponibilités.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

### Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

## Comptes consolidés selon les normes IFRS au 31 décembre 2018

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée tendre vers la juste valeur de ces éléments.

### **Note 25 : Evénements postérieurs à la clôture**

Le 21 février 2019, la Société annonce une décision mutuelle de résilier les accords de développement et de distribution avec Cook Medical en raison de l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie et du manque d'activité commerciale.

Malgré l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie, la société connaît des progrès significatifs réalisés au cours de ces dernières années dans les domaines du développement de produits, de la certification et de la validation clinique de notre technologie Cellvizio en urologie.

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
ETABLIS SELON LES NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE  
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018

EXCO Socodec  
51, avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - BP 16601  
21066 Dijon Cedex  
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Dijon

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

# Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2018

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ▪ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Les ventes de produits et services du groupe sont reconnues selon les modalités décrites dans la note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Le chiffre d'affaires du groupe résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants d'imagerie pour le diagnostic médical, la recherche et les services associés.</p> <p>Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'un contrat de consignation, le Cellvizio est comptabilisé à l'actif et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou l'acte pratiqué par le professionnel de santé dans la mesure où le système reste la propriété du groupe.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit compte tenu du poids du chiffre d'affaires en tant qu'indicateur financier du groupe mais également de l'importance des transactions qui se dénouent à l'approche de la clôture.</p>	<p>Nous avons analysé les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires et les contrôles mis en place par le groupe. Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les contrats les plus significatifs de l'exercice, afin d'analyser le traitement comptable applicable ;</li><li>▶ analyser les contrats de consignation signés au cours de l'exercice et rapproché les montants facturés des actes pratiqués par les professionnels ;</li><li>▶ examiner les transactions les plus significatives de l'exercice, en obtenant les bons de commandes, factures, bons de livraison ou bons de mise à disposition, ainsi que les transactions significatives avec des nouveaux clients ou dans des pays où le groupe a une activité réduite ;</li><li>▶ effectuer les tests par sondages sur la correcte application du principe de séparation des exercices sur une sélection de transactions significatives comptabilisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si ces produits sont rattachés à la période concernée.</li></ul>

# Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2018

## ▪ Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le financement des opérations du groupe est réalisé essentiellement par des apports en capitaux (par le biais d'augmentation du capital), émission de dette ou emprunt.</p> <p>Comme mentionné dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu du niveau de trésorerie à fin décembre 2018, des perspectives de ventes (y compris celles issues de partenariats signés), de l'encaissement de son crédit d'impôt recherche 2017, de l'octroi d'une avance remboursable et du tirage de la tranche C de la dette d'IPF.</p> <p>L'évaluation des besoins de financement estimés pour les douze mois à venir et la capacité du groupe à trouver des financements appropriés constituent un point clé de l'audit afin de déterminer si le principe de continuité d'exploitation peut être appliqué pour l'établissement des comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons examiné les financements disponibles ou à venir les les prévisions de dépenses. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analyser les prévisions de dépenses à horizon douze mois et leur cohérence par rapport à l'activité et à la stratégie du groupe ;</li><li>▶ comparer le montant des financements nécessaire aux dépenses attendues ;</li><li>▶ rapprocher les lignes de financement disponibles des contrats de financement.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiné les prévisions de flux de trésorerie futurs à horizon douze mois préparées par la direction financière intégrant les lignes de financement et les perspectives de ventes ;</li><li>▶ rapproché ces prévisions par rapport aux données réelles du 31 décembre 2018 et au budget validé par le conseil d'administration ;</li><li>▶ analysé la sensibilité de chacune des hypothèses clés mises en œuvre par la direction sur l'évolution de ce plan ;</li><li>▶ rapproché les estimés historiques effectués par la direction des données au 31 décembre 2018.</li></ul> <p>Nous avons également examiné si la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.</p> <p style="text-align: center;">▶</p>

## Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ▪ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mauna Kea Technologies par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet EXCO SOCODEC et du 25 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO SOCODEC était dans la première année de mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

# Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2018

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **▪ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

# Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2018

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

► concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## ▪ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Dijon et Paris-La Défense, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Gallezot

Cédric Garcia

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018

## I. BILAN AU 31/12/2018

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	893 097	541 887	351 210	185 247
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	18 850	11 207	7 643	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	51 090	50 381	709	1 648
Installations techniques, mat. et outillage	1 248 523	1 004 717	243 806	133 111
Autres immobilisations corporelles	1 162 416	865 586	296 830	357 196
Immobilisations en cours	148 444		148 444	318 362
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	23 077	23 077		
Créances rattachées à des participations	46 334 105	42 225 521	4 108 584	875 988
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	267 193		267 193	329 330
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>50 146 795</b>	<b>44 722 376</b>	<b>5 424 420</b>	<b>2 200 884</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	1 040 576	53 449	987 128	555 375
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 415 113	82 833	1 332 279	1 644 346
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	114 695		114 695	38 053
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	3 447 603	1 445 622	2 001 982	2 247 994
Autres créances	2 671 335		2 671 335	2 428 834
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 165 994		8 165 994	17 337 768
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	319 924		319 924	92 450
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 175 240</b>	<b>1 581 903</b>	<b>15 593 336</b>	<b>24 344 820</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	6 341		6 341	6 997
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 328 376</b>	<b>46 304 279</b>	<b>21 024 097</b>	<b>26 552 701</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 1 008 054)	1 008 054	973 894
Primes d'émission, de fusion, d'apport	91 753 281	87 972 844
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	(19 560)	(19 560)
Report à nouveau	(74 786 685)	(70 804 485)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(11 871 126)</b>	<b>(3 982 200)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 083 964</b>	<b>14 140 493</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	2 903 563	3 057 307
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>2 903 563</b>	<b>3 057 307</b>
Provisions pour risques	91 341	34 997
Provisions pour charges	14 782	14 782
<b>PROVISIONS</b>	<b>106 123</b>	<b>49 779</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	4 245 292	4 125 170
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 023 248	1 474 177
Dettes fiscales et sociales	1 412 273	1 437 436
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	62 804	62 753
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	209 060	213 388
<b>DETTES</b>	<b>7 952 675</b>	<b>7 312 924</b>
Ecarts de conversion passif	3 977 772	1 992 199
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 024 097</b>	<b>26 552 701</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

Rubriques	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		89 549	89 549	1 606
Production vendue de biens	218 567	6 885 533	7 104 100	5 395 817
Production vendue de services	103 200	1 041 598	1 144 798	889 821
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>321 767</b>	<b>8 016 680</b>	<b>8 338 448</b>	<b>6 287 244</b>
Production stockée			(162 807)	185 464
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 861	18 283
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			88 754	115 831
Autres produits			107 481	84 922
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>8 374 736</b>	<b>6 691 744</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			302	4 692
Variation de stock (marchandises)				769
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 633 394	1 092 441
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(312 683)	158 996
Autres achats et charges externes			6 018 692	4 957 941
Impôts, taxes et versements assimilés			161 661	153 739
Salaires et traitements			4 888 217	4 572 162
Charges sociales			2 143 104	2 005 466
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			238 046	247 822
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			346 103	181 390
Dotations aux provisions			57 000	
Autres charges			257 335	239 169
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>15 431 172</b>	<b>13 614 586</b>
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(7 056 436)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>432 553</b>	<b>2 409 778</b>
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			384 729	457 647
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 728	1 883 527
Différences positives de change			46 095	68 604
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>6 391 047</b>	<b>609 014</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 637 758	3 783
Intérêts et charges assimilées			677 979	464 959
Différences négatives de change			75 310	140 273
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 800 764</b>
			<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(5 122 078)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>3 844</b>	<b>10 869</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			3 844	10 869
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>1 104</b>	<b>15 478</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 069	15 478
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
			<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(4 609)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(1 141 064)	(1 144 487)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>8 811 133</b>	<b>9 112 392</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>20 682 259</b>	<b>13 094 592</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>(11 871 126)</b>	<b>(3 982 200)</b>

### III. ANNEXE

1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	113
	1.1. Activité de la société.....	113
	1.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	113
2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	113
3	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	113
	3.1. Immobilisations.....	114
	3.2. Evaluation des stocks.....	114
	3.3. Créances.....	115
	3.4. Provisions.....	115
	3.5. Opérations en monnaies étrangères.....	115
	3.6. Subventions et avances conditionnées.....	115
	3.7. Crédit impôt recherche.....	116
	3.8. Dérogations aux principes généraux.....	116
	3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	116
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	117
	4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	117
	4.2. Immobilisations financières.....	118
	4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours.....	119
	4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances.....	119
	4.5. Etat des échéances des créances.....	119
	4.6. Créances clients et comptes rattachés.....	120
	4.7. Produits à recevoir.....	120
	4.8. Valeur mobilières de placement.....	120
	4.9. Comptes de régularisation.....	120
5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	121
	5.1. Capitaux propres.....	121
	5.2. Etat des provisions.....	123
	5.3. Etats des échéances des dettes.....	125
	5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	126
	5.5. Charges à payer.....	126
	5.6. Comptes de régularisation.....	126
	5.7. Dettes sur les entreprises liées.....	127
6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	127
	6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires.....	127
	6.2. Autres produits d'exploitation.....	127
	6.3. Rémunération du Commissaire aux comptes.....	128
	6.4. Résultat financier.....	128
	6.5. Résultat exceptionnel.....	129
	6.6. Impôt sur les bénéfices.....	129
7	INFORMATIONS DIVERSES.....	130
	7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire.....	130
	7.2. Liste des filiales et des participations.....	130
	7.3. Informations sur les parties liées.....	130
	7.4. Rémunération des organes d'administration.....	130
	7.5. Engagements financiers.....	130
	7.6. Engagements sur le personnel.....	130

## 1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1. Activité de la société

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale spécialisée dans les dispositifs médicaux, dédiée à l'avènement de la biopsie optique et leader en endomicroscopie. La société conçoit, développe et commercialise des outils innovants pour la visualisation et la détection en temps réel des anomalies cellulaires lors de procédures standard d'endoscopie gastro-intestinales et pulmonaires. Son produit phare, Cellvizio®, système d'endomicroscopie confocale par minisonde (ECM), fournit aux médecins et aux chercheurs des images haute résolution des tissus au niveau cellulaire. Des essais cliniques multicentriques internationaux de grande envergure ont démontré que le Cellvizio pouvait aider les médecins à détecter de façon plus précise des formes précoces de pathologies et à prendre des décisions thérapeutiques immédiates. Conçu pour aider les médecins dans leur diagnostic, mieux traiter les patients et réduire les coûts hospitaliers, le Cellvizio est utilisable avec pratiquement n'importe quel endoscope.

### 1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 soit une durée de 12 mois.

Le 13 novembre 2018, la Société signe un avenant à son accord de souscription du 3 février 2017 avec IPF Partners, un fournisseur de solutions alternatives de financement. L'avenant ouvre la possibilité à la Société de souscrire à deux nouvelles tranches de 5 millions d'euros chacune.

La première tranche de 5,0 millions d'euros est disponible jusqu'à fin avril 2019 et une autre tranche de 5,0 millions d'euros disponible jusqu'en septembre 2019, les deux tranches étant soumises à des conditions d'atteinte de niveau chiffre d'affaire prédéfini. Au 31 décembre 2018, la société a rempli les conditions nécessaires pour lever la première tranche.

Les obligations porteraient intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 3 mois + 8,0 %. La première tranche d'obligations est d'une durée de 5 ans, avec différé du capital sur les 15 premiers mois. La deuxième tranche d'obligations est d'une durée de 4 ans, avec un différé du capital sur les 12 premiers mois. L'émission des bons de souscription est assujettie à certaines conditions de performance financière restrictives, incluses dans les termes et conditions du contrat.

## 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 21 février 2019, la Société annonce une décision mutuelle de résilier les accords de développement et de distribution avec Cook Medical en raison de l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie et du manque d'activité commerciale.

Malgré l'absence de performance commerciale sur le marché de l'urologie, la société connaît des progrès significatifs réalisés au cours de ces dernières années dans les domaines du développement de produits, de la certification et de la validation clinique de notre technologie Cellvizio en urologie.

## 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général annexé au règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation

# Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018

française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- i. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ii. indépendance des exercices ;
- iii. continuité de l'exploitation.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- la situation de trésorerie au 31 décembre 2018 de 8,2 m€ ;
- les perspectives de vente (y compris celles résultant de partenariats signés) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2017 de 1,1 million d'euros en 2019 ;
- l'octroi d'une avance remboursable et d'une subvention PERSEE de 0,6 million d'euros en 2019 ;
- le tirage de la tranche C de la dette d'IPF de 5 millions d'euros en 2019.

Dans ce contexte, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances jusqu'au 31 décembre 2019.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

## 3.1. Immobilisations

### 3.1.1. Immobilisations corporelles incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation. Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Brevets, Licences, Marques	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	7 ans	Linéaire
- outillage	2 à 7 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	5 ans	Linéaire

Les frais de développement sont comptabilisés en charge.

### 3.1.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 3.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	Premier entré premier sorti
En-cours de production	Coût d'en-cours de production
Produits finis	Coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date d'arrêté des comptes.

### 3.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.4. Provisions

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### 3.5. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

### 3.6. Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni dans les notes relatives au bilan 5.3.

Les subventions sont comptabilisées :

- lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions,
- et qu'elles seront encaissées.

En pratique, les subventions sont donc reconnues au moment où le dossier justifiant les dépenses de recherche de développement encourues a été accepté par l'organisme financeur.

Les avances conditionnées font l'objet de conventions avec les organismes BPI (anciennement « OSEO innovation ») et « Coface ».

La Société bénéficie d'un contrat d'avances de ce type au 31 décembre 2018. Ces avances sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Les avances reçues de la Coface sont totalement remboursées au 31 décembre 2018.

### 3.7. Crédit impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2017, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. A la date de l'établissement du présent document, le remboursement n'a pas encore été reçu.

### 3.8. Dérogations aux principes généraux

#### 3.8.1 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 3.8.2 Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de 3 types de produits :

- Ventes de systèmes
- Ventes de consommables (sondes)
- Prestations de services de maintenance et réparation

La société comptabilise les ventes de systèmes et consommables en chiffre d'affaires dès lors que le transfert de propriété est réalisé. Ce transfert de propriété est matérialisé par un contrat, un bon de commande et un bon de livraison.

Tandis que les ventes de prestations de services de maintenance couvrant une période dépassant l'exercice comptable sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces revenus différés sont donc étalés dans le temps selon la durée de prestations contractés avec le client.

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

## 4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

## 4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisation incorporelles	663 591	46 582	201 774		911 947
<b>Total Immo. Incorporelles</b>	<b>663 591</b>	<b>46 582</b>	<b>201 774</b>	<b>0</b>	<b>911 947</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	51 090				51 090
Installations générales et agencements (1)	501 723	7 778	(2 635)		506 866
Installations techniques, matériels et outillages (1)	1 085 450	200 501	(37 297)	(131)	1 248 523
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier (1)	620 420	36 261	8 076	(9 207)	655 550
Emballages récupérables et divers					
<b>Total Immo. Corporelles</b>	<b>2 258 683</b>	<b>244 540</b>	<b>(31 856)</b>	<b>(9 338)</b>	<b>2 462 029</b>
Immobilisations corporelles en cours (1)	318 363		(169 918)		148 444
<b>Total Encours Corporelles</b>	<b>318 363</b>	<b>0</b>	<b>(169 918)</b>	<b>0</b>	<b>148 444</b>
Acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>3 240 637</b>	<b>291 122</b>	<b>0</b>	<b>(9 338)</b>	<b>3 522 420</b>

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

# Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018

## 4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	478 343	74 750		553 094
<b>Total Amort. Immo. Incorporelles</b>	<b>478 343</b>	<b>74 750</b>	<b>0</b>	<b>553 094</b>
Terrains				
Constructions	49 441	939		50 381
Installations générales et agencements	282 295	48 629		330 924
Installations techniques, matériels et outillages	952 339	52 509	131	1 004 717
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	482 652	61 2017	9 207	534 661
Emballages récupérables et divers				
<b>Total Amort. Immo. Corporelles</b>	<b>1 766 727</b>	<b>163 295</b>	<b>9 339</b>	<b>1 920 683</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 070</b>	<b>238 045</b>	<b>9 339</b>	<b>2 473 777</b>

## 4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des provisions](#).

## 4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2017	Provision	Valeur Nette au 31/12/2018
Autres participations	37 486 171	8 871 011		46 357 182	42 248 598	4 108 584
Prêts et autres immobilisations financières	331 058	1 174	65 039	267 193		267 193
<b>TOTAL</b>	<b>37 817 229</b>	<b>8 872 185</b>	<b>65 039</b>	<b>46 624 375</b>	<b>42 248 598</b>	<b>4 375 777</b>

#### 4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-Vente puisse s'en servir. Ils sont dépréciés de 80%.

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2018
Matières premières	1 040 576	53 449	987 128
Produits finis	1 415 113	82 833	1 332 279
<b>TOTAL</b>	<b>2 455 689</b>	<b>136 282</b>	<b>2 319 407</b>

#### 4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [5.2. Etat des Provisions](#).

#### 4.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 53 040 160 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>46 601 298</b>	<b>267 193</b>	<b>46 334 105</b>
Créances rattachées à des participations	46 334 105		46 334 105
Prêts			
Autres immobilisations financières	267 193	267 193	
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>6 438 862</b>	<b>6 438 862</b>	<b>0</b>
Clients	3 447 603	3 447 603	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	18 136	18 136	
Organismes sociaux	5 211	5 211	
Etat : impôts et taxes diverses	2 522 001	2 522 001	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	125 987	125 987	
Charges constatées d'avance	319 924	319 924	
<b>TOTAL</b>	<b>53 040 160</b>	<b>6 706 055</b>	<b>46 334 105</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

## 4.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	3 447 603	1 445 622	2 001 982	2 247 994
Autres créances	2 671 335		2 671 335	2 428 834
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>6 118 938</b>	<b>1 445 622</b>	<b>4 673 317</b>	<b>4 676 828</b>

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2018	2017
Mauna Kea Technologies Inc	1 302 005	1 021 666
<b>TOTAL</b>	<b>1 302 005</b>	<b>1 021 666</b>

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 5.2.5](#).

## 4.7. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Clients - Factures à établir	940 223	757 809
Produits à recevoir	118 000	118 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 058 222</b>	<b>875 809</b>

Les factures à établir représentent la refacturation des managements fees et les intérêts sur compte courant à la filiale Mauna Kea Technologies Inc.

Les produits à recevoir correspondent aux subventions de l'OSEO/BPI.

## 4.8. Valeur mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient aucun OPCVM monétaires.

## 4.9. Comptes de régularisation

## 4.9.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 319 924 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Charges d'exploitation	319 924	92 450
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>319 924</b>	<b>92 450</b>

## 4.9.2. Ecart de conversion

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	5 461	Diminution des dettes	385
Augmentation des dettes	879	Augmentation des créances	3 977 387
<b>TOTAL</b>	<b>6 341</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 977 772</b>

## 5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

## 5.1. Capitaux propres

**Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de un million huit mille cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes (1 008 053,52 €). Il est divisé en 25 201 338 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2017 :

Nature de l'opération	Capital (K Eur)	Prime Emission (K Eur)	Nb actions composant le Capital social
Au 31 décembre 2017	974	87 973	24 347
Exercice BSA	34	3 746	850
Exercice SO	0	10	4
Autres	0	25	0
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>1 008</b>	<b>91 753</b>	<b>25 201</b>

## Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018

La société a également souscrit, en décembre 2017, une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès de Kepler Cheuvreux portant sur un nombre maximum de 2 250 000 actions pouvant être souscrites sur une période maximale de 24 mois.

Au 31 décembre 2018, 2 050 000 actions ont été souscrites via la ligne de financement auprès de Kepler, dont 850 000 actions sur l'exercice 2018. Sur les 2 250 000 BSA souscrites le 1er décembre 2017, 91% ont été utilisés à la clôture de l'exercice.

### Bons de souscription, options de souscription d'actions et actions de performance

Depuis sa création, la Société a émis des «Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO) et des actions gratuites de performance (AP) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2017 est présentée ci-dessous.

En 2018, la Société a émis un nouveau plan de d'actions gratuites de préférence dont les conditions ont été votées et approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 5 octobre 2018 et de nouveaux plans d'options de souscription d'actions et de BSA.

Type	Date d'Octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/17	Créés	Exercés	Perdus	En cours 31/12/2018	Nb actions potentielles
Options octroyées avant le 1er janvier 2018			3 491 426		854 000 *	1 487 442	1 149 984	2 275 813
SO	28/02/2018	3,12 €		300 000		70 000	230 000	230 000
SO	24/07/2018	2,54 €		80 000			80 000	80 000
SO	19/09/2018	2,86 €		40 000			40 000	40 000
SO	12/11/2018	2,59 €		600 000			600 000	600 000
SO	28/11/2018	2,52 €		35 000			35 000	35 000
BSA	28/02/2018	3,12 €		55 000			55 000	55 000
BSA	22/03/2018	2,92 €		50 000		50 000	0	0
BSA	12/11/2018	2,76 €		40 000			40 000	40 000
AP	10/10/2018			5 700			5 700	570 000
AP	12/11/2018			1 375			1 375	137 500
			3 491 426	1 207 075	854 000	1 607 442	2 237 059	4 063 313

\* Dont 850 000 BSA exercés dans le cadre du financement PACEO mis en place en décembre 2017

Suite au regroupement de 4 actions anciennes pour 1 nouvelle au 25 mai 2011, il faut 4 BSA, BSPCE, ou SO pour souscrire 1 action pour les bons dont la date d'octroi est antérieure à cette date. Pour les bons et options dont la date d'octroi est postérieure, la parité est de 1 bon pour 1 action.

A compter de juillet 2014, la Société ne peut plus émettre de nouveaux plans de BSPCE, car elle a dépassé il y a plus de trois ans le seuil de 150 millions de capitalisation boursière.

Les modalités d'exercices des actions de préférence sont décrites dans le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2018 en résolutions 14 et 15 ([https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media\\_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf](https://www.maunakeatech.com/uploads/media/media_pdf/0001/03/PV%20AGM%205%20octobre%202018%20Rev.pdf))

### Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 5 octobre 2018 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

**Objectifs des rachats d'actions :**

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

**Prix d'achat maximum :** 30 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 5 000 000 €.

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10 % du nombre total d'actions à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

**Récapitulatif des actions achetées et vendues sur l'exercice :**

	2018				Total
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	
Titres achetés	378 387	288 385	222 908	195 498	1 085 178
Prix	3,69	2,90	0,79	2,55	
Montant total (en K€)	1 395	836	177	499	2 908
Titres vendus	368 340	270 072	237 573	188 521	1 064 506
Prix	3,69	2,91	0,71	2,57	
Montant total (en K€)	1 360	785	170	485	2 799

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 38 819 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 2,08 € et valorisées à 2,01 € soit un résultat négatif de 2 556,42 €.

**Affectation des résultats de l'exercice 2017 :**

Les comptes de l'exercice 2017 ont fait apparaître un résultat de (3 982 200) €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en report à-nouveaux.

**5.2. Etat des provisions**

Le détail des provisions par nature est le suivant

5.2.1. Provision pour litiges

Chiffres exprimés en euros		Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Autres provisions pour litiges		28 000	57 000		85 000
<b>TOTAL</b>		<b>28 000</b>	<b>57 000</b>		<b>85 000</b>

## Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé une provision de 57 000 € correspondant à un litige prud'homal.

### 5.2.2. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions pour pertes de change	6 997	6 341	6 997	6 341
<b>TOTAL</b>	<b>6 997</b>	<b>6 341</b>	<b>6 997</b>	<b>6 341</b>

### 5.2.3. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Autres provisions pour risques et charges	14 782			14 782
<b>TOTAL</b>	<b>14 782</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 782</b>

### 5.2.4. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions autres immos financières	36 611 911	5 638 415	(1 728)	42 248 598
<b>TOTAL</b>	<b>36 611 911</b>	<b>5 638 415</b>	<b>(1 728)</b>	<b>42 248 598</b>

Au cours de l'exercice 2018, une avance de 8 871 011€ a été consentie à la filiale Mauna Kea Technologies Inc. Le montant total des avances s'élève à 46 334 105€. Cette somme a été provisionnée à hauteur du montant de l'actif net négatif de la filiale soit 42 225 521€.

### 5.2.5. Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Matières premières	54 346		(897)	53 449
Produits finis	51 746	40 703	(9 616)	82 833
<b>TOTAL</b>	<b>106 092</b>	<b>40 703</b>	<b>(10 513)</b>	<b>136 282</b>

### 5.2.6. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Poste : Clients douteux	1 180 776	305 400	(40 555)	1 445 621
Poste : Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>1 180 776</b>	<b>305 400</b>	<b>(40 555)</b>	<b>1 445 621</b>

## 5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 245 292	845 292	3 400 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 023 248	2 023 248		
Personnel et comptes rattachés	663 956	663 956		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	618 284	618 284		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 724	8 724		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	121 309	121 309		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 000			5 000
Autres dettes	57 804	57 804		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	209 060	209 060		
<b>TOTAL</b>	<b>7 952 677</b>	<b>4 547 677</b>	<b>3 400 000</b>	<b>5 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts souscrits en cours d'exercice (*)				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## 5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au	
	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs France	805 814	360 880
Fournisseurs Etrangers	90 215	159 057
Fournisseurs factures non parvenues	1 127 218	954 240
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>2 023 248</b>	<b>1 474 177</b>

## 5.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 127 218	954 240
Dettes fiscales et sociales	1 108 303	1 078 842
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>2 235 521</b>	<b>2 033 082</b>

## 5.6. Comptes de régularisation

## 5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au	
	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	209 060	213 387
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>209 060</b>	<b>213 387</b>

5.6.2. Ecart de conversion  
Se référer au [paragraphe 4.9.2.](#)

### 5.7. Dettes sur les entreprises liées

La Société ne possède aucune dette envers sa filiale.

## 6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises		89 549	89 549	1 606
Ventes de produits finis	218 567	6 885 533	7 104 100	5 395 817
Production vendue de services	103 200	1 041 598	1 144 798	889 821
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>321 767</b>	<b>8 016 680</b>	<b>8 338 448</b>	<b>6 287 244</b>
%	3,86 %	96,14 %	100,00 %	

### 6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Production stockée	(162 807))	185 464
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	2 861	18 283
Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges et autres produits	88 754	115 831
Autres produits	107 481	84 921
<b>TOTAL</b>	<b>(36 289)</b>	<b>404 499</b>

Les transferts de charges comprennent les refacturations des frais de formation à l'OPCAIM, les avantages en nature personnel ainsi que les remboursements d'assurance maladie et autres assurances.

## 6.3. Rémunération du Commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, selon les lettres de mission, sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

Montant en euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	EY	EXCO	EY	COFIDEC
Audit				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés				
- Mauna Kea Technologies SA	49 250	49 000	49 250	40 125
- Filiales intégrées globalement	34 075		34 075	
<b>Sous Total</b>	<b>83 325</b>	<b>49 000</b>	<b>83 325</b>	<b>40 125</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Services autres que la certification des comptes (SACC)	46 600	0	38 410	
<b>Sous Total</b>	<b>46 600</b>		<b>38 410</b>	
<b>Total</b>	<b>129 925</b>	<b>49 000</b>	<b>121 735</b>	<b>40 125</b>

## 6.4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (5 958 494) € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>432 553</b>	<b>2 409 778</b>
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	384 729	457 647
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 728	1 883 527
Différences positives de change	46 095	68 64
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>6 391 047</b>	<b>609 014</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 637 758	3 783
Intérêts et charges assimilées	677 979	464 959
Différences négatives de change	75 310	140 273
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(5 958 494)</b>	<b>1 800 764</b>

La Société n'a versé aucun dividende.

## Comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018

Les dotations financières sont principalement relatives à la dépréciation des avances en comptes courant à la filiale Mauna Kea Technologies Inc pour 5 638 415 €.

### 6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 2 740 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 844</b>	<b>10 869</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 844	10 869
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 104</b>	<b>15 478</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 069	15 478
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 740</b>	<b>(4 609)</b>

### 6.6. Impôt sur les bénéfices

#### 6.6.1. Situation fiscale

Au 31 décembre 2018, la Société dispose d'un report déficitaire de 78 377 269€.

#### 6.6.2. Fiscalité différée

BASES	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice (K€)
<b>Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :</b>			
Contribution sociale de solidarité			
Autres provisions pour risques	6 997	(656)	6 341
<b>TOTAL</b>	<b>6 997</b>	<b>(656)</b>	<b>6 341</b>

#### 6.6.3. Crédits d'impôts

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit impôt recherche. Le montant du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 097 033€. Le montant des autres crédits d'impôt s'élèvent à 44 031€ et correspondent essentiellement au crédit d'impôt compétitivité et emploi.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité. Les actions réalisées par la société au cours de l'exercice ont essentiellement porté sur des efforts de recherche et d'innovation.

## 7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	64
Agents de maîtrise, techniciens et employés	9
Ouvriers	2
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>

7.2 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capital détenu	Capitaux propres compris résultat	y	Résultat Net
Mauna Kea Technologies Inc (*)	30 000	100%	- 48 562 536		- 4 687 614

(\*) Les montants sont présentés en US Dollar

7.3 Informations sur les parties liées

Aucune information sur les transactions entre parties liées car les transactions courantes sont exclues de la liste des transactions avec les parties liées.

7.4 Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

7.5 Engagements financiers

## 7.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	+5 ans
Liés aux locations	763 317	155 889	590 983	16 444
Liés aux contrats d'approvisionnement	1 304 997	1 132 655	172 342	
	<b>2 068 314</b>	<b>1 288 544</b>	<b>763 325</b>	<b>16 444</b>

## 7.5.2 Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au 31/12/2018.

7.6 Engagements sur le personnel

## 7.6.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

## ENGAGEMENT RETRAITE

	31/12/18	31/12/17
% charges sociales	48%	48%
Augmentation des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	1,97%	1,70%

- Age de départ : 65 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,
- Table de mortalité : INSEE 2015,
- Convention collective : métallurgie,
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 179 431 euros à la clôture de l'exercice 2018.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite. Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Aucune provision n'a été constatée dans le compte de résultat.

Les taux d'actualisation proviennent des références iBoxx Corporate AA10+ ajusté en fonction de la duration du plan de la Société estimée à 23 ans.

### 7.6.2. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures acquises au 31 décembre 2018 au titre de CPF devront être utilisées avant le 31 décembre 2023.

Ce compte n'est plus géré par l'entreprise mais directement par la Caisse des Dépôts et Consignation. Pour bénéficier des heures acquises au titre du CPF, les salariés doivent impérativement s'inscrire sur le site CPF : <http://www.moncompteformation.gouv.fr>

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018

EXCO Socodec  
51, avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - BP  
16601  
21066 Dijon Cedex  
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Dijon

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode de présentation » qui mentionne le changement de méthode relatif à la présentation des charges et produits financiers liés aux flux d'exploitation et les impacts dans les comptes annuels.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### ▪ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Les ventes de produits et services de la société sont reconnues selon les modalités décrites dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Le chiffre d'affaires du groupe résulte essentiellement de la vente de systèmes, la vente de consommables (sondes), et des prestations de services de maintenance et de réparation.</p> <p>Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté dès lors que le transfert de propriété est réalisé.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit compte tenu du poids que représente le chiffre d'affaires en tant qu'indicateur financier de la société mais également de l'importance des transactions qui se dénouent à l'approche de la clôture.</p>	<p>Nous avons analysé les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires et les contrôles mis en place par la société. Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les contrats les plus significatifs de l'exercice, afin d'analyser le traitement comptable applicable ;</li><li>▶ examiner les transactions les plus significatives, en obtenant les bons de commandes, factures, bons de livraison ou bons de mise à disposition, de l'exercice ainsi que les transactions significatives avec des nouveaux clients ou dans des pays où la société a une activité réduite ;</li><li>▶ effectuer les tests par sondages sur la correcte application du principe de séparation des exercices sur une sélection de transactions significatives comptabilisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si ces produits sont rattachés à la bonne période.</li><li>▶</li></ul>

▪ **Continuité d'exploitation**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le financement des opérations de la société est réalisé essentiellement par des apports en capitaux (par le biais d'augmentation du capital), émission de dette ou emprunt.</p> <p>Comme mentionné dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration compte tenu du niveau de trésorerie à fin décembre 2018, des perspectives de ventes (y compris celles issues de partenariats signés), de l'encaissement de son crédit d'impôt recherche 2017, de l'octroi d'une avance remboursable et du tirage de la tranche C de la dette d'IPF.</p> <p>L'évaluation des besoins de financement estimés pour les douze mois à venir et la capacité de la société à trouver des financements appropriés constituent un point clé de l'audit afin de déterminer si le principe de continuité d'exploitation peut être appliqué pour l'établissement des comptes annuels.</p>	<p>Nous avons examiné les financements disponibles ou à venir les les prévisions de dépenses. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les prévisions de dépenses à horizon douze mois et leur cohérence par rapport à l'activité et à la stratégie de la société ;</li> <li>▶ comparer le montant des financements nécessaire aux dépenses attendues ;</li> <li>▶ rapprocher les lignes de financement disponibles des contrats de financement.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ examiné les prévisions de flux de trésorerie futurs à horizon douze mois préparées par la direction financière intégrant les lignes de financement et les perspectives de ventes ;</li> <li>▶ rapproché ces prévisions par rapport aux données réelles du 31 décembre 2018 et au budget validé par le conseil d'administration ;</li> <li>▶ analysé la sensibilité de chacune des hypothèses clés mises en œuvre par la direction sur l'évolution de ce plan ;</li> <li>▶ rapproché les estimés historiques effectués par la direction des données au 31 décembre 2018.</li> <li>▶ Interrogé la direction concernant sa connaissance d'événements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2018 qui seraient susceptibles d'impacter les prévisions de flux de trésorerie futurs.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné si la note 3 de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.</p>

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

▪ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

▪ **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

## RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ▪ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ▪ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mauna Kea Technologies par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet EXCO SOCODEC et du 25 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO SOCODEC était dans la première année de mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

▪ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

▪ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

## RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Dijon et Paris-La Défense, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Gallezot

Cédric Garcia

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET  
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

EXCO Socodec  
51, avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - BP  
16601  
21066 Dijon Cedex  
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Dijon

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Mauna Kea Technologies  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale de la Société Mauna Kea Technologies,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Paris et Paris-La Défense, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Gallezot

Cédric Garcia

**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL**

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

*« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées. »*

Robert L. Gershon

Directeur Général